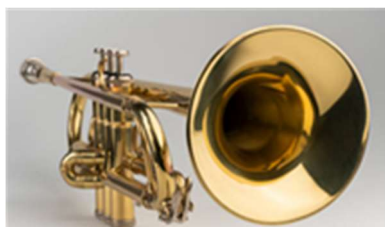


ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE DE BIZANOS

PROJET D'ETABLISSEMENT

SEPTEMBRE 2022 à SEPTEMBRE 2027



**2 Avenue de de l'Europe
64320 BIZANOS**

Ecole de Musique Municipale de Bizanos

SOMMAIRE

Préambule..... Page 2

Introduction..... Page 4

Contexte général..... Page 6

Situation actuelle..... Page 8

Perspectives..... Page 19

Conclusion..... Page 26

Annexes Page 26

PREAMBULE

Le projet d'établissement définit l'identité artistique, pédagogique, culturelle et sociale de l'école de musique ainsi que ses objectifs prioritaires.

Il est le fruit d'une concertation à différents niveaux et est destiné aux élus, à l'équipe pédagogique, aux usagers de l'établissement, aux responsables administratifs et techniques ainsi qu'aux différents partenaires.

Ce projet d'établissement doit permettre de répondre aux enjeux artistiques et culturels de la collectivité tout en s'appuyant sur les textes de références :

– La Charte de l'Enseignement Artistique Spécialisé en danse, musique et théâtre (Ministère de la Culture et de la Communication, 2001) précise les missions pédagogiques, culturelles et territoriales des établissements artistiques, le rôle des différents acteurs et souligne l'importance des partenariats et notamment celui de l'Éducation Nationale.

« L'éducation artistique est le premier vecteur de la démocratisation culturelle. Elle permet de former le sens esthétique et de développer la sensibilité et l'éveil à travers le plaisir de l'expérimentation et la connaissance d'œuvres de références. La formation artistique est reconnue aujourd'hui comme constitutive de l'éducation des enfants et des jeunes. Elle participe à la formation de leur personnalité, développe leur culture personnelle et leur capacité de concentration et de mémoire. Elle prépare ainsi les jeunes à tenir un rôle actif dans un espace de vie en constante mutation, en confortant l'intuition de l'échange et la réalité de la pratique collective. »

– Le Schéma National d'Orientation Pédagogique de l'Enseignement Initial de la musique (Ministère de la Culture et de la communication, 2008) identifie les enjeux de l'enseignement de la musique et propose une organisation pédagogique.

« Les enjeux artistiques : Il s'agit bien, au-delà de l'acquisition des techniques indispensables, d'encourager l'ouverture d'esprit, la curiosité [...], d'inscrire dans la durée l'acquisition des compétences, de concilier les démarches de création et d'appropriation d'un patrimoine, de favoriser les liens entre les arts. [...]

Les enjeux éducatifs, culturels et sociaux : c'est par leurs activités de pratique et de diffusion que les établissements d'enseignement artistique réalisent leur ancrage social et culturel.[...] Ces missions, le conservatoire ne pourra les mener à bien, que s'il définit et met en place une politique de partenariat suivi et rigoureux avec le milieu scolaire, lieu et condition de la démocratisation de l'accès à la culture, les structures chargées de la pratique en amateur, les organismes culturels et sociaux (musées, bibliothèques, les théâtres, les crèches, les hôpitaux, les maisons de retraite etc...)

Les enjeux pédagogiques: l'ouverture des formations à des domaines artistiques beaucoup plus nombreux, ainsi qu'à des publics très diversifiés, notamment sur le plan de l'âge, conduit à rechercher de nouveaux modes d'organisation pédagogique. En premier lieu, il est nécessaire de mettre en place un cadre favorisant une souplesse accrue du parcours de formation. »

– Le Schéma départemental de développement des enseignements artistiques (juin 2014) définit les principes d'organisation des enseignements artistiques, en vue d'améliorer l'offre de formation et les conditions d'accès à l'enseignement sur son territoire.

De plus, ce projet d'établissement s'inscrit dans une période de réflexion et d'échanges avec le Réseau de l'enseignement artistique Pau Béarn Pyrénées permettant le renouvellement de la convention datant de 2011 et la mise en place d'une charte de fonctionnement entre le CRD de Pau et les écoles de musique de la communauté d'agglomération paloise.

Par ailleurs, depuis mars 2020, l'école municipale de musique a été confrontée à la crise sanitaire liée au Covid-19 avec toutes les adaptations que cela a engendrées : la dégradation des conditions d'enseignements et l'impossibilité de réaliser la plupart des projets musicaux. C'est dans ce contexte que la réflexion a été menée, en imaginant une certaine « normalité » retrouvée pour les années à venir.

Ce projet d'établissement a été réalisé après concertation avec l'équipe pédagogique, et les élus et avec la collaboration de la Directrice Générale des Services et la Directrice des ressources humaines.

Ces discussions ont permis de tirer un bilan du projet précédent, de faire un état des lieux de la situation actuelle et de permettre de proposer des objectifs prioritaires pour les cinq années à venir.

Il a été validé en conseil municipal le 27 juin 2022.



INTRODUCTION

1/ Présentation

L'école de musique de la ville de Bizanos a été municipalisée en 1996. La volonté des élus a été de la pérenniser en titularisant une grande majorité des enseignants, en développant les heures du poste administratif en 2013, en la dotant de locaux adaptés, intégrés au Pôle culturel Balavoine et en l'accompagnant dans ses différents changements de fonctionnement.

Elle accueille aujourd'hui 190 élèves encadrés par 10 professeurs parmi lesquels, deux enseignantes, en charge de la coordination ainsi qu'un agent administratif et d'accueil.

Elle a pour missions principales : la formation de musiciens amateurs et autonomes, la sensibilisation et la découverte autour de la musique des publics scolaires et périscolaires et la participation à la diffusion culturelle dans la commune.

L'école municipale de musique accueille tous les publics à partir de 5 ans, enfants et adultes, quelle que soit la provenance géographique. Néanmoins la priorité des inscriptions est donnée aux bizanosiens et aux enfants qui peuvent ainsi bénéficier d'un parcours complet de formation.

Tous les élèves, enfants comme adultes, sont incités à suivre les cours de pratique collective et à participer activement à la vie musicale et culturelle de l'école et de la commune.

2/ L'orientation générale

Le projet d'établissement s'appuie sur les textes de références qui fixent les missions mais doit aussi prendre en compte d'une part, les orientations souhaitées par les élus, les échanges avec les différents partenaires et d'autre part, les réalités de terrain qui permettront d'ajuster ses objectifs.

L'école municipale de musique doit trouver son équilibre entre formation, sensibilisation et pratique, entre cours individuels et collectifs, entre le travail quotidien et les projets, entre le plaisir et l'exigence.

Une certaine souplesse dans l'organisation et dans l'expérimentation pédagogique est déjà possible, elle peut être davantage exploitée.

Le défi essentiel est de pouvoir concilier une formation et une pratique artistique qui requiert une certaine forme d'exigence et qui s'inscrit nécessairement dans la durée avec un public au profil très varié et globalement plus changeant.

L'école municipale de musique se doit de créer un environnement bienveillant pour que le savoir soit possible pour tous ; la transmission des savoirs se déclinera en trois catégories : les connaissances (savoir), les compétences (savoir-faire) et le comportement (savoir-être).

3/ Les missions

Missions pédagogiques et artistiques :

- Sensibiliser et former des futurs amateurs à la pratique musicale.
- Contribuer à la formation des futurs professionnels : formation initiale et orientation vers des structures telles que le CRD⁽¹⁾ et le CRR⁽²⁾, pour l'approfondissement des études et la délivrance des diplômes.
- Amener les élèves à une pratique musicale autonome et pérenne leur permettant, par exemple, d'intégrer un groupe de pratique amateur.
- Favoriser la pratique collective et l'accompagnement.
- Trouver un équilibre entre la formation individualisée permettant l'approfondissement du travail musical et technique, et la musique d'ensemble, source de motivation et de plaisir partagé. La musique d'ensemble sera pour la plupart des élèves le lieu privilégié de leur pratique future.
- Transmettre un répertoire large et ouvert dans le temps et dans l'espace.
- Monter des projets transversaux, fédérateurs, associant différentes disciplines musicales ou artistiques et différentes structures.
- Encourager les élèves à participer à des projets musicaux variés donnant un sens à leur apprentissage.
- Encourager les élèves à participer à des stages ouvrant sur des pratiques moins familières : improvisation, jazz, Sound painting, musiques traditionnelles, etc....

Missions culturelles et territoriales :

- Participer à la diffusion et à l'animation culturelle locale.
- Créer des liens et des partenariats entre différentes structures sur le territoire.
- Travailler à l'élargissement des publics et à la démocratisation culturelle en favorisant et en pérennisant notamment les actions auprès des écoles.



1 CRD : CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL

2 CRR : CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL

CONTEXTE GÉNÉRAL

1/ Situation géographique et population

La commune de Bizanos, environ 4700 habitants, jouxte la ville de Pau au sud-est. Elle appartient à la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées, au sein de laquelle existe un Conservatoire à Rayonnement Départemental, deux autres écoles de musique municipales (Lons, Lescar) et des écoles de musique associatives (Gan, Billère...).

L'école municipale de musique se situe dans le Pôle Balavoine, salle polyvalente au cœur de la ville qui accueille différentes associations culturelles et sportives et dans laquelle se trouve une salle de spectacles ou de manifestations de 400 places.

Ce pôle est à proximité des deux écoles primaires (publique et privée) accueillant environ 250 élèves, d'un collège de 563 élèves. La municipalité est dotée d'un centre de loisirs et d'un espace jeunes qui sont également des services municipaux. L'une des deux crèches de la ville et le foyer logement accueillant des personnes âgées sont également très proches.

L'école municipale de musique donne la priorité aux bizanosiens, mais de par sa situation géographique, des demandes d'inscriptions émanent aussi des habitants d'autres villes de la communauté d'agglomération paloise ou de la plaine de Nay (sectorisation scolaire pour le collège).

2/ Budget :

DEPENSES		RECETTES	
Masse salariale	290 072	Frais de scolarité	37 956
Budget investissements	4 000	Subvention Conseil Départemental	5 610
Budget de fonctionnement interne		Budget supporté par la municipalité	259 665
Budget de fonctionnement général	9 159		
TOTAL	303 231	TOTAL	303 231

3/ Implication dans la ville et dans la communauté d'agglomération

Le Pôle Animations de la ville de Bizanos

La municipalité souhaite redynamiser la ville en créant un pôle Animations pour « développer des activités culturelles, festives, ludiques et de loisirs ». Ce pôle veut être un soutien aux associations existantes en les fédérant et permettant davantage de transversalité dans leurs actions.

L'école de musique s'inscrit dans cette démarche en tant que service municipal en assistant aux réunions, en répondant aux sollicitations qui puissent correspondre à leur projet pédagogique et en proposant des animations musicales.

L'école municipale de musique participe depuis toujours aux différents événements de la ville, en partenariat avec les associations ou les autres services municipaux : cérémonies du 11 novembre et du 8 mai, marché de Noël, carnaval, fêtes patronales, fêtes des vendanges etc...

Label « École associée au CRD »

Depuis 2011, l'école municipale de musique de Bizanos participe à la mise en réseau des établissements d'enseignement artistique de la communauté d'agglomération de Pau.

Depuis plus d'un an, ce travail de réflexion et d'échange s'est renouvelé en intégrant notamment les écoles de musique associatives de l'agglomération.

Ce partenariat est concrétisé par une convention et une charte depuis décembre 2021 (cf. en annexe).

Il permettra par exemple :

- d'organiser des actions pédagogiques et artistiques communes,
- de bénéficier des ressources du CRD (prêt d'instrument, partothèque),
- d'avoir une réflexion commune pour la mutualisation de poste permettant leur pérennisation,
- de mutualiser les examens de fin de cycle I et II,
- de permettre aux usagers d'avoir des cursus croisés sur différents sites,
- d'accueillir des élèves d'autres établissements pour les pratiques collectives.

L'école municipale de Bizanos est pleinement investie dans ce travail de mise en réseau. Elle bénéficie du label « École associée au CRD ».



SITUATION ACTUELLE

1/ Fonctionnement de l'école

La Collectivité

Le Conseil Municipal règle par ses délibérations l'organisation (règlement intérieur, projet d'établissement, conventions, etc..) et le budget de l'école de musique.

Il fixe les droits d'inscriptions en pratiquant deux tarifications, pour les bizanosiens et pour les extérieurs à la commune, avec une dégressivité possible en fonction du nombre d'enfants par famille.

La Directrice Générale des services supervise le budget de l'école de musique.

La Directrice des Ressources humaines est en charge du management, de la médiation, de la formation continue de l'équipe, et encadre le travail autour du projet d'établissement.

La coordination pédagogique

La coordination pédagogique est assurée par deux enseignantes de l'équipe qui travaillent en lien avec la secrétaire et la DRH. Elle organise le fonctionnement et le suivi pédagogique, les projets, les actions culturelles, l'élaboration et l'application du projet d'établissement en collaboration avec les professeurs, et le travail d'échange régulier avec le Réseau des écoles de musique de l'agglomération paloise et le réseau départemental.

Le secrétariat et l'accueil du public

La secrétaire et agent d'accueil est en charge du travail administratif de l'école, de l'organisation des inscriptions, de l'accueil du public, de la surveillance des enfants durant les interours, du transfert des enfants entre le centre de loisirs (ou l'école primaire) et l'école de musique, et de la communication en lien avec les services dédiés de la Mairie.

Les enseignants

La formation et les actions de sensibilisation sont assurés par 10 enseignants d'enseignement artistique spécialisé, tous diplômés, dont 7 titulaires (5 à temps plein, 2 à temps partiel) et représentent 119 H de cours et 5 H d'interventions « hors les murs » hebdomadaires.

Les enseignants participent, en dehors du temps de cours, aux actions liées à l'enseignement (concertations pédagogiques, projets, auditions, manifestations diverses, évaluations, réflexion sur le projet d'établissement et sa mise en œuvre, etc...).

Constats et Analyses

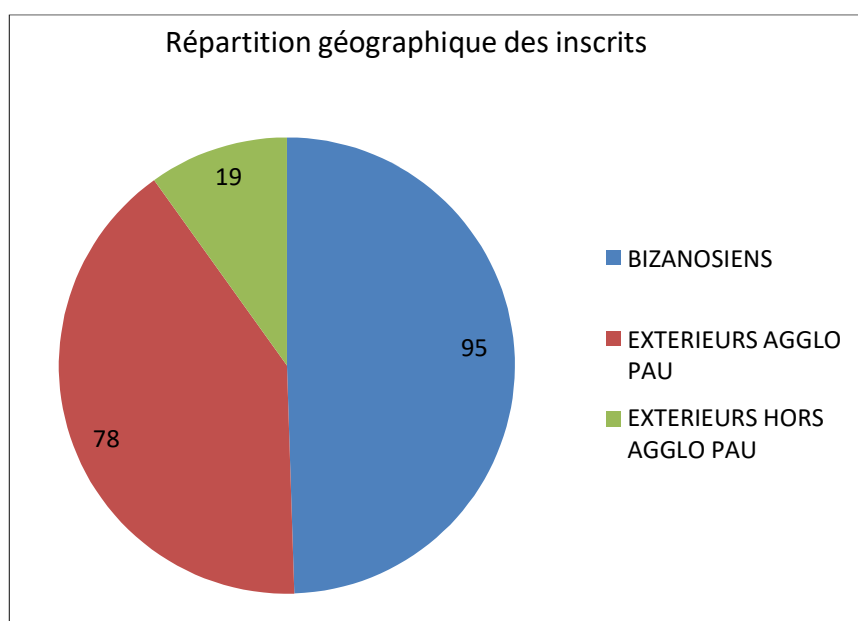
- La direction collégiale de l'école de musique a été réfléchi et mise en place par la Mairie en 2013. Elle avait pour mission de redynamiser la concertation entre la direction et l'équipe pédagogique et d'instaurer un secrétariat assurant le lien avec la D.R.H.
- Ce fonctionnement a été consolidé en 2017 par la mise en place d'une charte de fonctionnement de l'équipe (cf. en Annexe).
- Durant la période 2016-2021, deux professeurs à temps complet ont été en arrêt longue maladie et remplacés par des professeurs contractuels.

- Les heures de sensibilisation (auprès des écoles primaires et maternelles, crèches, centre de loisirs etc...) ont diminué en raison de l'arrêt des TAP en 2018 passant de 8,5 h à 5 h hebdomadaires.
- Le poste d'agent d'accueil et de secrétariat a été augmenté à 28 h 30 et permet de mieux répondre aux besoins d'accueil du public, d'encadrement et de surveillance des enfants en dehors des cours, et du travail administratif.
- La communication des actions de l'école de musique reste encore limitée. Une réflexion est en cours afin de la faire davantage évoluer vers les supports numériques.

2/ La mission de formation

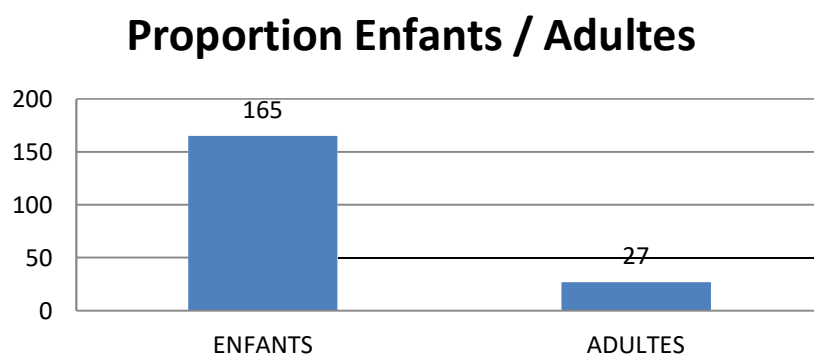
Le public

- ◆ **Effectifs (2021-22) : 192 inscrits**
- ◆ **Provenance géographique :**



- ◆ **Enfants/adultes :**

Les élèves sont accueillis à partir de 5 ans.



◆ **Filles : 54.16 % / Garçons: 45.84 %**

◆ **Répartitions des élèves mineurs par tranches d'âges :**

Tranches d'âge	5/6 ans	7/10 ans	11/14 ans	15/18 ans
Nombre d'élèves	18	90	45	12

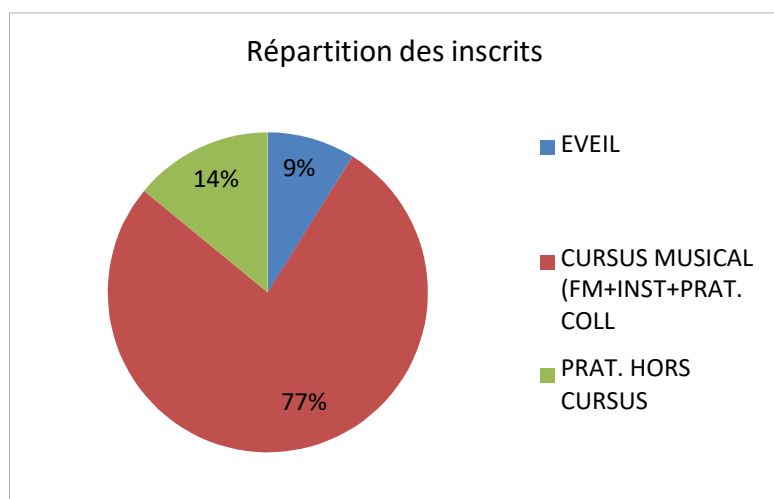
Constats et Analyses

- L'effectif des élèves est stable depuis 2016, entre 185 et 200 élèves. La crise sanitaire n'a pas eu d'impact sur les effectifs aux rentrées 2020 et 2021.
- Depuis 5 ans, le pourcentage d'élèves bizanosiens a augmenté de 38,8 % en 2016 à 49.5 % en 2021. A la rentrée de septembre 2021, le pourcentage de bizanosiens concernant les nouveaux inscrits est de 69 %.
- 54,5 % des enfants sont scolarisés en primaire.

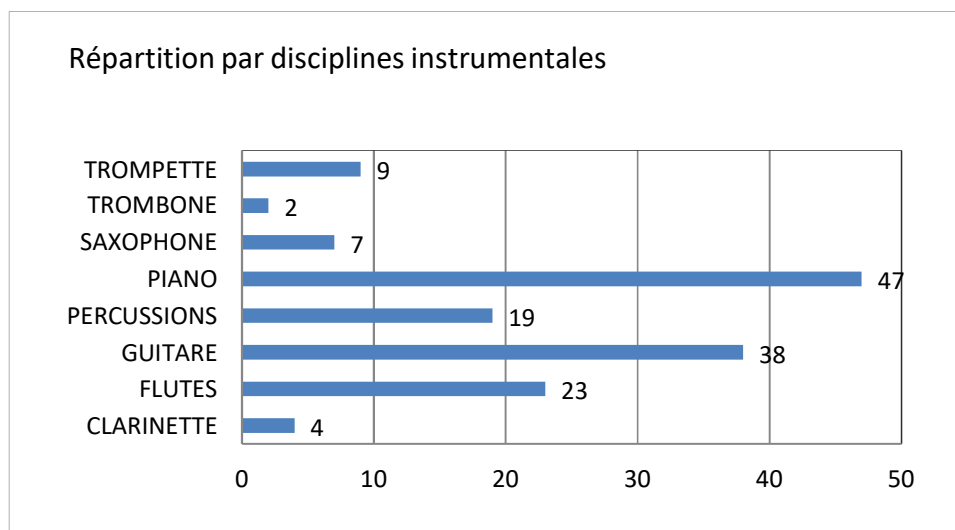
L'offre pédagogique

Les enseignements spécialisés du CURSUS	Les cours et ateliers collectifs
• Clarinette • Trompette • Trombone • Flûte traversière • Saxophone • Percussions • Piano • Guitare	CURSUS • Éveil pour les 5-6 ans • Formation musicale Éveil pour les 7 ans • Formation musicale cycle I et II à partir de 8 ans • Ensembles instrumentaux par classe HORS-CURSUS • Batucada • Orchestre Junior (harmonie) • Ensemble Latino-américain • Atelier sikus (flûtes de pan) • Atelier guitare d'accompagnement pour adultes

◆ **Répartition des inscrits (éveil, cursus, hors cursus):**



♦ Répartition des élèves par disciplines instrumentales :



Constats et Analyses

- Le nombre de disciplines enseignées reste limité avec une forte proportion de pianistes et de guitaristes. Le déséquilibre des effectifs entre instruments reste important.
- L'école municipale de musique ne peut répondre à toutes les demandes d'inscription en piano et guitare. Une liste d'attente est donc instaurée pour ces instruments.
- La répartition est globalement stable depuis 5 ans avec toutefois un fléchissement significatif pour la classe de clarinette.
- Le recrutement d'un professeur polyvalent sur les cuivres a permis l'ouverture du trombone et une extension du poste « cuivre » d'une amplitude de 5h au lieu de 3h.
- Les instruments à vent sont les moins représentés alors que ce sont eux qui permettraient de développer les ensembles ou l'orchestre, plus adaptés aux animations et concerts en extérieur.

Les pratiques collectives

Les pratiques collectives régulières sont suivies par 41 % des inscrits.

Elles sont organisées au sein d'une classe instrumentale avec des répétitions hebdomadaires, mensuelles, sous forme de stage, ou ponctuellement en vue de la préparation d'une manifestation. L'orchestre junior ou l'ensemble latino-américain sont des ensembles transversaux, rassemblant les élèves de différentes classes et accueillants aussi des musiciens amateurs qui ne sont pas inscrits dans la formation avec cursus.

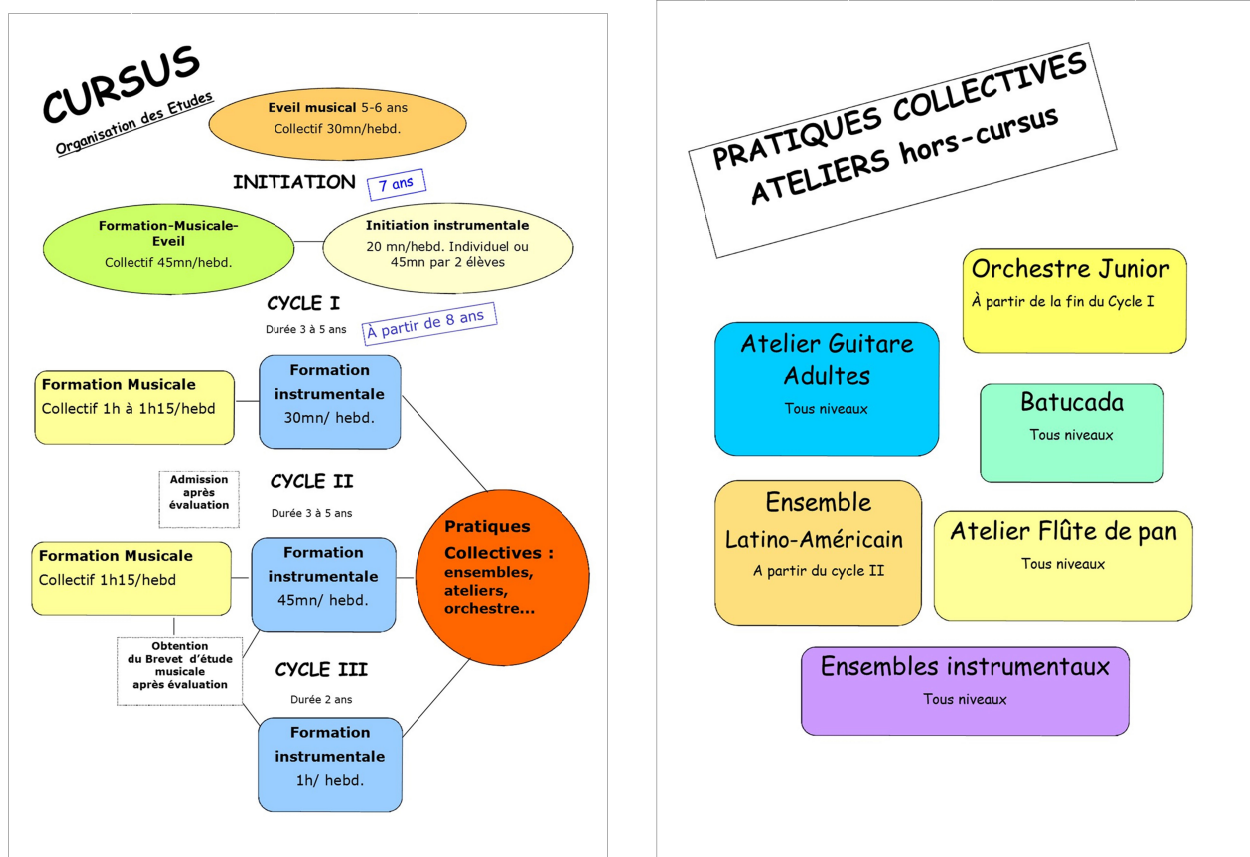
Les ensembles et ateliers collectifs restent un axe essentiel de la formation et de la pratique musicale ; ils participent à la formation globale de l'élève. De plus, ils permettent de créer une émulation pour les élèves et d'instaurer une dynamique au sein des classes, comme de l'école. Ces différents ensembles participent largement aux manifestations et projets collectifs ; ils ont un rôle prépondérant pour la diffusion musicale au sein de la ville.

Constats et Analyses

- En 2020, les chorales adultes et enfants ont été suspendues en raison des baisses d'effectifs des choristes sur plusieurs années, des difficultés de recrutement d'un chef de chœur remplaçant et des difficultés sanitaires liées à la covid-19.
- Toutes les pratiques collectives ont été mises entre parenthèses pendant presque deux ans, durant la crise sanitaire.

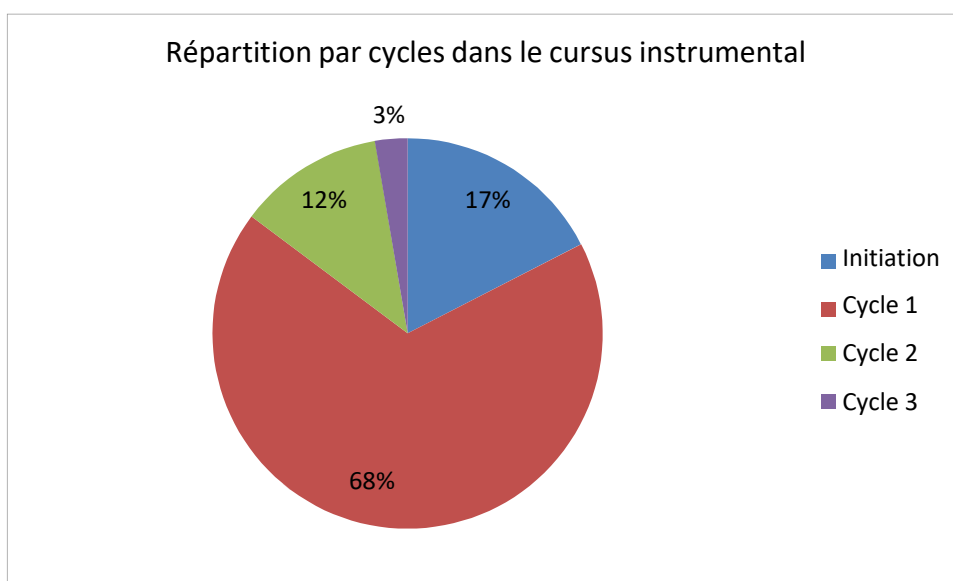
L'organisation pédagogique

Les études sont organisées selon le *Schéma National d'Orientation Pédagogique de l'Enseignement Initial de la musique* (Ministère de la Culture et de la communication, 2008).



- ◆ La Formation musicale est obligatoire jusqu'à l'obtention du Brevet d'Études Musicales (B.E.M.) en fin de cycle II.
C'est un ensemble de disciplines permettant l'apprentissage du langage musical et développant l'oreille : rythme, notes, chant, culture musicale, analyse...
Ce cours apporte aussi des outils indispensables à une bonne pratique instrumentale.
- ◆ La Pratique collective n'est pas obligatoire mais l'incitation des professeurs à y participer est forte dès le premier cycle soit au sein de la classe instrumentale pour les plus jeunes, soit à un ensemble tel que l'orchestre junior ou l'ensemble latino en fin de premier cycle ou en second cycle.

◆ Répartition des élèves du CURSUS :



ÉVALUATION

- ◆ L'évaluation est obligatoire en fin de cycle en instrument comme en formation musicale. Elle détermine le passage dans le cycle supérieur.
- ◆ Pour les classes instrumentales, l'évaluation de fin de cycle peut être faite au sein du Réseau des écoles de musique de l'agglomération paloise. Elle permet d'obtenir une certification du CRD.
- ◆ En Formation Musicale, l'évaluation de fin de cycle II permet de valider le B.E.M. (Brevet d'Études Musicales). Les élèves qui ont obtenu le B.E.M. peuvent poursuivre leur formation en instrument et dans les pratiques collectives.
- ◆ Un contrôle continu est instauré tout au long de l'année en formation musicale.

HORS-CURSUS

- ◆ Ateliers ou ensembles « hors cursus » (Atelier accompagnement guitare pour adultes et Orchestre Junior créés à la rentrée 2015, Atelier flûte de Pan, Ensemble Latino-américain, Ensembles instrumentaux divers)
- ◆ Parcours personnalisé mis en place pour certains élèves présentant des difficultés d'apprentissage ou des situations de handicap. Ce parcours hors-cursus peut être ponctuel ; l'élève peut réintégrer la formation par cycle d'étude à tout moment.

Constats et Analyses

- Le cursus par cycle permet de maintenir des objectifs pédagogiques clairs et de rester en cohérence avec les écoles de musique du Réseau. Cette organisation favorise aussi une certaine souplesse à l'intérieur du cycle pour s'adapter aux différents profils d'élèves.
- En moyenne, les élèves restent moins longtemps à l'école de musique (25 % arrivent en fin de premier cycle et 12 % en second cycle)

- Le contrôle continu dans les classes instrumentales n'est pas instauré de manière formelle. Une réflexion sur ce sujet est en cours au sein de l'équipe pédagogique.
- Les enseignantes de Formation musicale travaillent de manière décloisonnée sur une partie de leurs cours (culture musicale, jeux rythmiques, chants etc...)
- Le décloisonnement entre les cours d'instruments et les cours de Formation musicale se fait sur des projets ponctuels.
- L'initiation instrumentale nécessite des instruments « petites mains » adaptés aux enfants de 7 ans. Leur coût reste un frein pour les familles. Le parc instrumental, particulièrement en vents, est insuffisant, voire inexistant, pour permettre un prêt sur cette première année d'apprentissage.
- L'implication des parents dans l'apprentissage reste primordiale. Elle favorise le suivi de l'élève et permet à l'enfant de mieux s'approprier sa formation.
- L'accueil des élèves ayant des troubles d'apprentissage ou en situation de handicap peut être encore amélioré en fixant des objectifs mieux adaptés et en renforçant la concertation au sein de l'équipe pédagogique et avec les parents.

3/ La mission de sensibilisation

Les actions de sensibilisation permettent, auprès des plus jeunes, de favoriser l'approche musicale sous différentes formes et de donner une visibilité à l'école de musique. Elles «contribuent à la réduction des inégalités sociales d'accès aux pratiques culturelles » (*Charte de l'enseignement artistique, 2001*).

Elles s'adressent aux enfants qui ne sont pas inscrits à l'école municipale de musique dans un cursus de formation et se déroulent au sein des crèches, des écoles maternelles et primaires de la ville ou du centre de loisirs.

Ces actions « Hors les murs »touchent environ 300 enfants par an. En 2021-22, 5 heures hebdomadaires (sur 124 h d'enseignement) y sont consacrées.

Elles s'organisent sous forme d'actions ponctuelles comme les présentations d'instrument ou d'actions plus pérennes et reconduites chaque année comme les interventions en milieu scolaire.



CADRE D'INTERVENTION	PERIODICITE /TEMPS	DESCRIPTION	PUBLIC
Ecole primaire	Depuis 2012 de janvier à juin, une fois par semaine	Intervention d'un professeur de l'école de musique pour la découverte d'une thématique musicale. Une restitution est généralement organisée en fin de projet.	Environ une centaine d'enfants
Classe UEEA	Depuis 2020 en deux séances hebdomadaires de 30 minutes	Sensibilisation à la musique d'élèves présentant un trouble du spectre autistique. Les activités musicales sont répétées et ciblées (en concertation avec les institutrices, les éducateurs spécialisés et l'intervenant en musique)	Tous les élèves de la classe UEEA (entre 6 et 10 élèves)
Ecole de musique	Projet ponctuel entre différentes structures	Implication d'élèves volontaires qui souhaitaient découvrir et chanter un répertoire vocal original, sous l'impulsion de la conseillère pédagogique de l'éducation nationale	18 élèves de 7/8ans de l'école de musique
Ecole maternelle	Depuis 2020 en deux séances hebdomadaires de 30 à 45 minutes	Intervention d'un professeur pour sensibiliser les enfants à la musique et développer l'écoute, l'attention, l'expression personnelle	Environ 45 enfants en classe de grande section
Ecole primaire privée Ste Jeanne d'Arc	En 2019, préparation d'un projet interrompu par la crise sanitaire du Covid	Préparation d'un projet de chants et musiques Latino-américaines	Environ 80 enfants
Centre de Loisirs	Entre 2014 et 2018	T.A.P. temps d'activités périscolaires	Les élèves s'inscrivaient aux ateliers proposés
Centre de loisirs	Depuis septembre 2018	Ateliers et projets ponctuels	Variable
Centre de loisirs	Depuis 2020	Mise en place d'un atelier découverte des vents (trompette-clarinette-flûte) sur 3 à 6 séances	2 à 3 enfants par séances en continu
Crèche « les Oussons »	Depuis 2020	Intervention d'un professeur 1 fois par semaine pour une sensibilisation autour de comptines, exploration d'objets sonores et jeux de rythmes	2 groupes de 8 à 12 enfants
Crèche L'Arche	Occasionnelle	Interventions et auditions	Les enfants présents

Constats et Analyses

- Les heures de sensibilisation ont diminué en raison de l'arrêt des TAP mais ont évolué vers d'autres publics : crèches, classe UEEA (enfants porteur d'un trouble du spectre autistique), etc...
- Les actions menées aujourd'hui semblent incontournables pour favoriser une approche musicale du plus grand nombre et particulièrement en direction des enfants scolarisés à Bizanos ou accueillis en crèche et en centre de loisirs sur la commune.

4/La mission de diffusion et d'animation du territoire

L'école municipale de musique répond à sa mission de diffusion et d'animation culturelle dans la cité en participant aux différents événements de la ville : cérémonies du 11 novembre et du 8 mai, marché de Noël, carnaval, fêtes patronales, fêtes des vendanges etc...

Elle organise très régulièrement des auditions auprès des enfants des crèches, des résidents du foyer logement et noue un partenariat pérenne avec le centre de loisirs pour des concerts ou des ateliers.

Ces manifestations permettent de s'adresser à un public plus large que les parents d'élèves qui assistent aux auditions régulières des différentes classes ou aux projets interdisciplinaires tout le long de l'année.

L'école collabore aussi, sur des projets artistiques et pédagogiques, avec d'autres acteurs culturels locaux, de l'agglomération paloise, ou du département (cf. Partenariat).

Chaque année, l'école municipale de musique participe ou organise entre 15 et 20 manifestations au sein de la ville. (Cf. Annexe : bilan des manifestations 2017-2018 et 2018-19). Cette mission de diffusion et d'animation s'articule toujours en cohérence avec le projet pédagogique de l'élève, de la classe ou de l'école.

Constats et Analyses

- Le bilan des manifestations est positif de par leur régularité, leur diversité, leur qualité musicale et l'accueil du public.
- Ces prestations permettent de valoriser le travail de l'élève, de lui donner du sens et d'accroître sa motivation tout en étant dans le partage musical avec différents types de public.
- Les moyens techniques concernant la sonorisation doivent être améliorés, afin de valoriser systématiquement le travail des élèves. Sur certaines animations extérieures, ces moyens font actuellement défaut.
- Le nombre et le type de manifestations permettent aujourd'hui de garder une cohérence pédagogique pour les élèves, et favorisent la diversification de l'enseignement pour les enseignants.
- Toutes ces manifestations publiques ont été annulées durant la crise sanitaire entre mars 2019 et mai 2020.

5 /Partenariat

Les différentes missions amènent l'école de musique à développer un partenariat de plus en plus diversifié.

Sur le plan local

- ◆ L'école de musique a toujours travaillé en étroite collaboration avec les différents services de la ville (Bureau des associations, Centre de loisirs, Services techniques, Château de Franqueville, service communication etc.), les associations culturelles (Comité des fêtes, B.A.L, Episcènes, etc...) ou les structures accueillant différents publics (crèches, Foyer logement etc..).
- ◆ En dehors des actions pédagogiques ou culturelles, le partenariat avec le centre de loisirs de la ville permet d'optimiser le service rendu aux familles puisque les enfants peuvent, sur le temps de présence au centre de loisirs, venir prendre leurs cours à l'école de musique.
- ◆ La mission de sensibilisation s'est développée ces dernières années et le lien avec les différentes écoles (primaire et maternelle) de la ville s'est renforcé et est devenu pérenne avec l'école primaire publique.

Le partenariat extérieur

- ◆ Le travail de coopération avec le Réseau des écoles de musique de l'agglomération et le CRD se renforce depuis un an avec le renouvellement de la convention et la mise en place d'une charte.
- ◆ Les partenariats se tissent en fonction des différents projets proposés soit par les enseignants de l'école de musique, soit par les structures ou associations extérieures (*Tonnerre de Jazz, Menestrers Gascons, Festival Peaux à Pau, Ecoles de musique du Luy de Béarn, d'Orthez etc...*).

Constats et Analyses

- La mise en place par la mairie du Pôle Animations devrait renforcer le partenariat au sein de la ville entre les différents acteurs.
- Durant la crise sanitaire, un projet important autour de la musique latino et avec l'école primaire Sainte Jeanne d'Arc a dû être annulé.
- Le conventionnement avec les écoles de musique de l'agglomération permet de s'orienter vers une démarche de réflexion commune et de mutualisation des compétences et des moyens en bonne intelligence. Il permet de se projeter dans des projets pédagogiques et artistiques plus ambitieux pour les élèves.
- Les projets avec les partenaires extérieurs permettent la mutualisation des moyens, l'élargissement des publics et une plus grande diversité dans les apports artistiques.

6/ Parc instrumental et partothèque

Le parc instrumental est satisfaisant pour les classes de piano et de percussions.

Le budget investissement annuel permet de compléter progressivement l'instrumentarium pour les classes d'éveil, l'achat ponctuel de quelques instruments (basse électrique, charango, bombo, flûte basse etc.), de répondre au besoin en partitions, et en petits matériels hi-fi (enceintes) et numériques (tablettes).

Ce budget a permis aussi d'investir dans quelques instruments « petits mains » premiers prix (clarinettes, trompettes et trombones) pour permettre un prêt pour les enfants de 7 ans en initiation instrumentale ou pour être utilisés lors des ateliers de découverte instrumental.

Ces instruments en résine plastique ne s'avèrent pas un bon investissement à moyen terme car ils sont assez vite défectueux et non réparables.
Par ailleurs, l'orchestre junior manque d'instruments à vent grave comme le saxophone ténor.

Constats et Analyses

- Le budget investissement permet le renouvellement du parc instrumental de manière limitée au vu du coût des instruments de musique et notamment des vents.
- Afin de pérenniser et développer les classes des vents, l'achat d'instruments dédiés semble indispensable. (Cf. Perspective budgétaire)

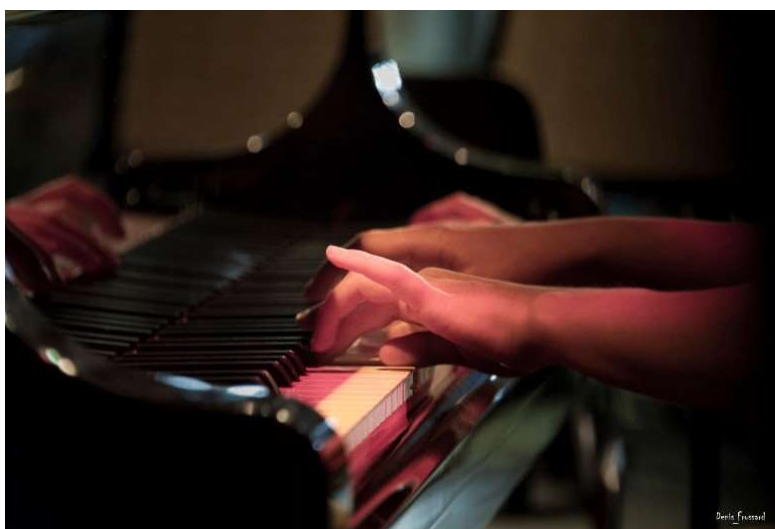
7/ Communication

La communication des actions de l'école municipale de musique se fait sur différents supports, presse, bulletin municipal, panneaux électroniques, site et réseaux sociaux de la ville. Une réflexion est menée avec le service communication pour développer une communication plus efficace. Des clips de présentation sont en cours de réalisation.

Par ailleurs, l'école de musique étant intégrée au Pôle Balavoine, la signalisation du bâtiment ne mentionne pas le service « École municipale de musique ». Il n'y a pas non plus de panneaux indicateurs dans la ville.

Constats et Analyses

- La communication des actions de l'école reste souvent en arrière-plan des préoccupations de la coordination par manque de temps et de compétences.
- La réflexion et la mise en œuvre d'actions de valorisation et de visibilité de l'école de musique au sein de la cité doivent se poursuivre.



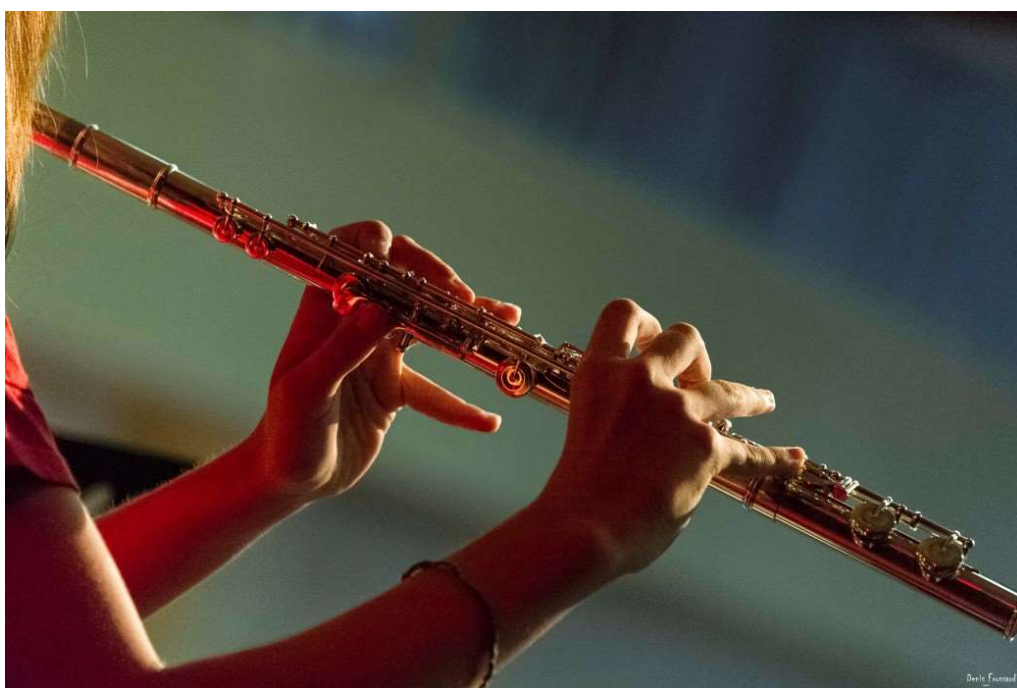
PERSPECTIVES

Si l'école municipale de musique de Bizanos répond globalement aux missions qui lui sont confiées, elle doit, pour évoluer et s'adapter :

- prendre en compte l'évolution du public et la diversité des profils,
- se conformer à la politique culturelle de la ville,
- s'enrichir des apports et des échanges avec les différents partenaires,
- expérimenter différentes pédagogies et réajuster ses pratiques,
- remettre en question son propre fonctionnement en vue de l'améliorer.

Après avoir fait le bilan de la situation actuelle, l'école municipale de musique présente ses perspectives qui synthétisent les objectifs prioritaires pour les cinq années à venir.

- ◆ Perspective I : l'école municipale de musique au sein de la ville
- ◆ Perspective II : le fonctionnement
- ◆ Perspective III : l'organisation pédagogique
- ◆ Perspective IV : le budget prévisionnel



PERSPECTIVE I : l'École municipale de musique au sein de la ville

Améliorer la visibilité et l'attractivité de l'école envers les bizanosiens

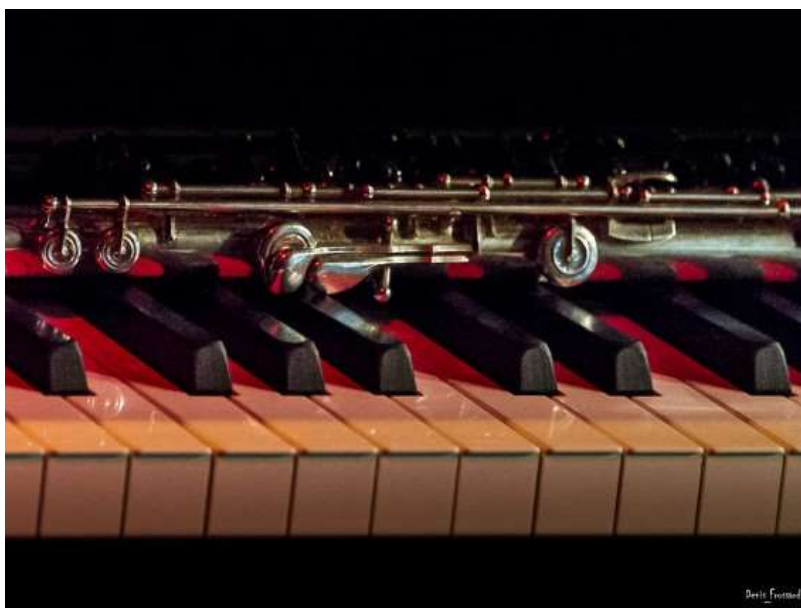
Objectifs	Résultats attendus	Mise en œuvre (Actions et Moyens)
Augmenter le pourcentage de Bizanosiens inscrits	L'investissement de la commune doit bénéficier plus largement aux Bizanosiens. Le pourcentage de 49.5 % de bizanosiens en 2021 doit progressivement augmenter.	Actions pédagogiques et artistiques dans les écoles maternelles et primaires, publiques et privées, au collège et auprès des enfants du centre de loisirs. Communication ciblée (panneaux électroniques, site de la ville, bulletin municipal et plaquettes distribuées aux bizanosiens) Participation aux actions culturelles de la ville en lien avec le pôle Animations Tarifs attractifs pour les bizanosiens Possibilité pour les élèves d'inviter en cours d'année un ami ou une connaissance à assister à un cours (cadre à définir)
Améliorer la communication et la visibilité de l'école de musique	Pallier au manque de visibilité de l'école. Promouvoir davantage les actions de l'école. Faire évoluer la communication vers les supports numériques. Valoriser les prestations des élèves lors des manifestations publiques	Mise en place d'une meilleure signalétique du bâtiment (panneaux en ville et à l'extérieur du pôle Balavoine) Finalisation des clips de présentation de l'école Plaquettes de présentation Site internet ou page Facebook de l'école Utilisation des compétences du service communication. Manifestions en « musique de rue » à développer Amélioration de la sonorisation lors des prestations (sonorisateur extérieur et achat de matériel dédié (cf. perspective IV : le budget)

Réfléchir à la politique tarifaire	Maintenir des tarifs accessibles. Les augmentations tarifaires doivent être progressives pour être mieux acceptées.	Étude de la mise en place d'un tarif en fonction du quotient familial. Mise en place d'une tarification spécifique pour les élèves ayant une inscription dans 2 établissements de l'agglo (Convention des écoles de musique du réseau agglo)
---	---	--

PERSPECTIVE II : le fonctionnement

Objectifs	Résultats attendus	Mise en œuvre (Actions et Moyens)
Pérenniser et développer les classes des vents	Maintenir, au minimum, des effectifs stables pour les vents Limiter le déséquilibre des effectifs entre instruments (piano-guitare : 57 % Vents : 31 % - percussion : 12%) Développer quelques heures supplémentaires en cas d'inscription de bizanosiens sur ces classes. Les instruments à vents doivent être plus nombreux pour permettre le développement des ensembles et de l'orchestre, plus adaptés aux animations ou concerts en extérieur.	Intervention et actions de sensibilisation et découverte de ces instruments dans les classes d'éveil et vers le public « hors les murs » (enfants du centre, écoles primaires etc...) Orientation lors des inscriptions vers les instruments à faibles effectifs. Renouvellement des animations autour des vents. Achats d'instruments « petits mains » pour permettre un prêt la première année de pratique et ainsi favoriser l'accès aux plus jeunes pour tous. (cf. Perspectives IV : le budget)
Rouvrir un chœur enfant et un chœur adulte	Remettre en place des chœurs, suspendus depuis 2019 et 2020, qui puissent s'intégrer à la vie de l'école et travailler en transversalité avec les autres classes et les autres structures. Pérenniser leurs effectifs.	Réflexion sur la réouverture des chœurs en fixant des objectifs en lien avec le projet pédagogique de l'école. Réouverture possible à partir de la rentrée 2022 en fonction de l'évolution du poste dédié (actuellement en temps partiel thérapeutique)

Poursuivre et renforcer les partenariats	Pérenniser les partenariats existants en les formalisant par des conventions (école primaire, réseau des écoles de musique de l'agglo) Participer à des projets variés et demandant des moyens logistiques et financiers plus importants Redynamiser les partenariats après la période « Covid ». Se rapprocher des différentes structures de la ville.	Identification des différents partenaires en fonction des missions de l'école de musique. Poursuite des actions et projets permettant de pérenniser ces partenariats. Échange de classes entre écoles de musique. Participation à l'animation culturelle de la ville tout en valorisant le travail des élèves.
Développer l'implication des parents dans le suivi des enfants et dans la vie de l'école.	Renforcer l'implication des parents qui est un des facteurs favorisant l'appropriation de la formation musicale des enfants.	Échanges réguliers entre enseignants et parents sur leurs enfants mais aussi sur le fonctionnement, les objectifs pédagogiques et les projets de l'école. Participation des parents aux manifestations et au sein des ensembles (Batucada, orchestre, ensembles instrumentaux ponctuels etc...)



PERSPECTIVE III : l'organisation pédagogique

Objectifs	Résultats attendus	Mise en œuvre (Actions et Moyens)
Optimiser l'organisation par cycle	Favoriser les approches pédagogiques variées pour mieux s'adapter aux différents profils et parcours des élèves. Renforcer l'identification des objectifs de fin de cycle en lien avec les écoles de musique extérieures et notamment le Réseau agglo. Amener davantage d'élèves jusqu'en fin de 1^{er} cycle (actuellement 50 % arrêtent en milieu de cycle, 25 % arrivent en fin de cycle I)	Maintien d'une grande flexibilité à l'intérieur du Cycle (prise en compte des différents profils, expérimentations pédagogiques possibles, actions variées pour développer la stimulation des élèves etc...) Maintien d'un niveau d'exigence et des objectifs de fin de cycle. Évaluations mutualisées avec le Réseau agglo ou en interne selon le profil des élèves. Identification et utilisation des différents indicateurs de la progression de l'élèves (sensoriel, cognitif, technique, investissement dans l'apprentissage, participation aux projets etc.) Bilan de la pertinence de l'enseignement et de son adéquation à l'élève, aux objectifs et au contexte. Réflexion pédagogique et échange régulier, au sein de l'équipe, de ses pratiques en direction des débutants, qui s'appuient sur les notions de plaisir, de progression, de partage avec les autres élèves, d'émulation du groupe, de musique d'ensemble, de la manière « d'apprendre » (faire avec eux, notion de répétitions) etc.. Maintien de cours de « soutien » ponctuel en F.M. plus individualisés ou la mise en place de parcours personnalisé. La place de l'oralité est à développer sans enlever la nécessité de compléter par l'approche et l'appropriation de la codification écrite. Point plus régulier au sein de l'équipe pour traiter les difficultés ou les besoins particuliers des élèves.

Poursuivre et développer les projets et actions en transversalité	Favoriser le dynamisme et la vitalité de l'école (mis entre parenthèse durant la crise sanitaire). Améliorer la collaboration entre enseignants pour permettre de relier les savoirs et pour que chacun participe à la formation globale de l'élève.	Pérennisation de l'orchestre grâce à l'implication de tous les professeurs (renouvellement des effectifs, travail des partitions en cours d'instruments, participation des professeurs aux manifestations). Projets en formation «musique de chambre» en intégrant des pianistes. Lien entre F.M. et cours d'instruments à développer : actions et combinaisons variées possibles de manière ponctuelle ou sur du long terme et sur différentes notions (voix/mouvement/rythme/apport culturel etc.). Cours de F.M. décloisonnés entre les deux enseignantes à poursuivre. Auditions à plusieurs professeurs.
Améliorer l'accueil des élèves en situation de handicap	Répondre à une obligation légale d'accueil de ces publics (loi de 2005). Améliorer la mise en place des parcours personnalisés. Pérenniser les partenariats existants (Classes UE-autisme)	Mise en place d'objectifs adaptés et clairement définis. Concertation à renforcer (équipe pédagogique-parents) Formation des professeurs pour mieux adapter son enseignement.
Réfléchir à la place de l'outil numérique	Mieux encadrer l'utilisation des outils numériques d'un point de vue légal et pédagogique.	Réflexion sur les outils numériques après l'expérience des cours à distance, leurs limites et leurs apports. Connaissance du RGPD (<i>règlement général sur la protection des données</i>). Formation des enseignants Achat si besoin de logiciels et matériels professionnels dédiés.

PERSPECTIVE IV : le budget prévisionnel

Objectifs	Achats / Montants
Pérenniser et développer les classes des vents	Instruments « Petites Mains » - 2 saxophones « petites Mains » = 2872 € - 2 clarinettes en Do..... = 2683 € - 2 trompettes ou cornet = 943 € - 1 trombone = 1305 € - 2 flûtes « goutte d'eau » = 1069 €
Pallier au manque d'instruments graves dans l'école	Pour l'orchestre : - Saxophone Ténor = 1630 € - U-Basse..... = 600 €
Développer la diffusion musicale tout en valorisant le travail des élèves	- Micros et Matériel de sonorisation portatif..... = 2000 € TOTAL = 13102 €

➤ L'enveloppe budgétaire annuelle dédiée aux investissements permet l'achat de petits instruments (parc instrumental pour l'éveil et la F.M. par exemple), d'instruments ou matériel au coût modéré (guitare, ampli, caisse claire par exemple) et de partitions.

L'achat d'instruments à vents ne peut, au vu de leur coût, rentrer dans cette enveloppe.

➤ Cet investissement est essentiel pour pallier au manque d'instruments graves dans l'orchestre junior et pour mettre en place un parc instrumental permettant un prêt pour les élèves débutants (7-8 ans), sur la première année d'apprentissage. L'achat d'un instrument « Petite Main », adapté à la morphologie de l'enfant, est un des freins pour les familles puisque c'est un investissement important pour un instrument que l'enfant ne gardera que peu de temps.

➤ Cet investissement peut être réparti sur les cinq années du projet d'établissement.

CONCLUSION

Le projet d'établissement est avant tout un outil de réflexion et de concertation entre les élus de la collectivité, l'équipe pédagogique, les usagers et les différents partenaires. Il permet d'établir des orientations communes pour les cinq prochaines années.

La coordination pédagogique, en étroite collaboration avec les enseignants, veille à sa mise en œuvre et réalise son suivi par différents moyens :

- Réunions pédagogiques,
- Rencontres avec les élus,
- Points réguliers avec la DRH et la DGS,
- Bilan annuel des actions de l'école,
- Statistiques des inscrits à chaque rentrée et analyse de l'évolution du profil des élèves.

Un bilan final sera fait durant l'année 2027 avant la préparation du prochain projet d'établissement.

ANNEXES

- Synthèse du bilan du projet 2016-21
- organigramme
- Dépliant de présentation de l'école
- Charte de fonctionnement
- Charte des écoles associées
- Grille tarifaire
- Règlement intérieur
- Bilan des manifestations (17-18/ 18-19) présentation synthétique



Synthèse du bilan du PROJET D'ETABLISSEMENT 2016-2021

ORGANISATION		
Fonctionnement	Rappel des objectifs	Actions mises en œuvre et Bilan
Coordination pédagogique	Maintenir et améliorer l'organisation mise en place en 2013-2014 (2enseignantes en coordination, développement du poste de secrétariat) basée sur une plus grande concertation	Réunions régulières et mise en place d'une charte de fonctionnement au sein de l'équipe : cohésion renforcée entre la coordination, le secrétariat et la mairie Echanges et transmissions améliorés au sein de l'équipe
Secrétariat	Pérenniser le poste	La secrétaire assure : * le lien et la communication avec les parents * la transmission des informations au sein de l'équipe * le transfert des élèves entre le centre, l'école primaire et l'école de musique * la surveillance des élèves en attente d'un cours ou de l'arrivée des parents
Enseignants	Maintenir la répartition entre temps de formation et temps de sensibilisation.	* 11 enseignants dont 2 remplacements actuels pour arrêt maladie assurent 119 h de cours hebdomadaires et 5 h de sensibilisation auprès d'enfants bizanosiens * arrêt des TAP EN 2018
Encadrement des enfants et Sécurité	Renforcer l'encadrement des enfants hors les temps de cours et la sécurité lors des manifestations	Renforcement de l'encadrement des élèves hors les temps de cours Renforcement de la sécurité en raison de la crise sanitaire Sécurité : présence d'un SSIAP à chaque grande manifestation au Pôle Balavoine depuis 2017
Tarifs	Maintenir des tarifs accessibles	Tarifs stables durant cette période avec une légère augmentation en 2021

Analyse : La concertation entre la coordination, le secrétariat et C. LALANNE est régulière ; les échanges au sein de l'équipe s'améliorent et doivent se poursuivre. L'importance du rôle de B. MERCIER est centrale tant sur le plan administratif, que sur le plan de l'encadrement des enfants hors du temps de cours, de l'accueil des parents ainsi que sur le plan de la transmission des informations.
La sécurité dans l'encadrement des enfants comme durant les manifestations est renforcée.

PEDAGOGIE		
Fonctionnement	Rappel des objectifs	Actions mises en œuvre et Bilan
Effectifs	Maintenir les effectifs globaux	L'effectif global des élèves est en légère augmentation Déséquilibre des effectifs instrumentaux (forte proportion en piano et guitare, faible effectif dans les vents)
Enseignement	Poursuivre la formation par cycle tout en encourageant la flexibilité en fonction des projets	* Maintien des études par cycles suivant le schéma national d'orientation pédagogique * Moins d'élèves en second cycle, les élèves restent moins longtemps au sein de l'école de musique : constat national * Implication des parents dans l'apprentissage
	Favoriser la pratique collective et la participation aux projets	Suspension des chœurs en 2019-2020 : Effectifs en baisse, difficultés de recruter un chef de chœur remplaçant, crise sanitaire Augmentation des élèves participant à un cours ou atelier de pratique collective (hors chœurs) Mise en avant des ensembles lors des animations, auditions et projets (ensembles instrumentaux ou vocaux, batucada, orchestre junior,...) Durant la crise sanitaire en 2020-2021, suspension des cours collectifs ou répétitions en "pointillé", annulation de certains projets
	Mettre en place des actions permettant de faire découvrir les instruments à vents	Mise en place d'intervention ponctuelle en novembre 2018 et 2019 (seulement pour la trompette dans le cadre de la préparation de la cérémonie commémorative du 11 novembre) Clip vidéo réalisé en juin 2020 autour de la musique latino et diffusé sur youtube Vidéos diffusées sur facebook pour la promotion des instruments réalisés début juillet 2020 La réflexion sur les actions est à poursuivre pour stimuler de nouvelles vocations.
	Améliorer l'accueil des personnes en situation de handicap	Mise en place d'un parcours personnalisé pour les personnes en situation de handicap ou présentant des troubles de l'apprentissage

Analyse : L'école de musique de Bizanos a su maintenir ses effectifs globaux y compris durant la crise sanitaire (rentrée 2021). Néanmoins, la répartition des effectifs reste une problématique majeure avec une faible représentation des instruments à vents. Les actions permettant la découverte de ces instruments n'ont pas été suffisamment pertinentes.
L'organisation des études reste toujours satisfaisante avec une grande flexibilité possible à mieux appréhender. La pratique collective et les projets transversaux demeurent des piliers importants de notre pédagogie et de nos actions. La suspension des chœurs est liée à différents paramètres, la réouverture devra être réfléchie davantage en lien avec le projet d'établissement.

EDUCATION/SENSIBILISATION

Fonctionnement	Rappel des objectifs	Actions mises en œuvre et Bilan
Sensibilisation	Maintenir des actions de sensibilisation et de découverte en dehors des cours de l'école	Les heures de sensibilisation ont diminué en raison de l'arrêt des TAP mais ont évolué vers d'autres publics : crèches, classe UE (autisme),...
Partenariats	Maintenir les partenariats existants et en développer de nouveaux	Ecole primaire publique : intervention pérennisée chaque année Ecole privée Sainte Jeanne d'Arc : projet initié en 2019, suspendu en raison de la crise sanitaire Centre de loisirs : ateliers de sensibilisation autour des vents suspendus en raison de la crise sanitaire

Analyse : Les actions de sensibilisation et de découverte restent incontournables pour favoriser l'approche musicale sous différentes formes vers un public plus large. Les actions se pérennisent avec l'école primaire publique, la crèche des oussons ou le centre de loisirs. Elles permettent aussi une visibilité de l'école de musique auprès des familles bizanosiennes.

ANIMATION/ DIFFUSION

Fonctionnement	Rappel des objectifs	Actions mises en œuvre
Manifestations	Poursuivre l'organisation de manifestations publiques	Organisation de 15 à 20 manifestations annuelles sauf durant la période de crise sanitaire
	Maintenir un équilibre entre les missions d'enseignement et de diffusion, entre des animations ponctuelles et des projets plus importants	Projet avec des partenaires 2 à 3 fois par an
Communication	Améliorer la visibilité des actions de l'école de musique en utilisant les nouveaux outils de communication	Communication extérieure : la réflexion pour améliorer la communication et la visibilité de l'école reste en cours

Analyse : Le bilan des manifestations est positif de par leur régularité, leurs diversités, leurs qualité musicales et l'accueil du public. Elles sont souvent en lien avec les événements de la ville (carnaval, marché de Noël, cérémonies, fêtes locales, ...). Ces prestations permettent de valoriser le travail de l'élève, de lui donner du sens tout en étant dans le partage musical avec différents types de publics. Ces actions ont toutes été annulées durant la période de crise sanitaire. Les moyens de communication restent encore insuffisants pour mettre en valeur l'école de musique.

PARTENARIAT		
Fonctionnement	Rappel des objectifs	Actions mises en œuvre et Bilan
Services municipaux, associations, stuctures locales	Poursuivre les partenariats permettant l'animation locale, et des actions intergénérationnelles	Collaboration régulière avec les différents services municipaux, les associations et les structures locales (foyer logement,...) Développement de nouveaux partenariats extérieurs (Tonnerre de Jazz, Menestrers Gascons, Festival Peaux à Pau,...)
Réseaux des écoles de musique	Poursuivre le travail avec le réseau des écoles de musique de l'agglomération permettant à la fois des échanges pédagogiques et la mise en œuvre de projets fédérateurs.	Réseau des établissements d'enseignements artistiques de l'agglomération : reprise depuis 2 ans de la concertation pour le renouvellement de la convention de partenariat.

Analyse : Les projets avec les acteurs locaux (foyers logement, crèches, centre de loisirs, comité des fêtes, Episcènes,...) sont réguliers. Les projets avec les partenaires extérieurs permettent la mutualisation des moyens, l'élargissement des publics et une plus grande diversité dans les apports artistiques. La concertation avec le réseau des écoles de musique de l'agglomération est très positif et prometteur pour une mutualisation en bonne intelligence et dans le respect de l'identité de chaque école.

Direction de l'Ecole de Musique

Direction des Ressources Humaines Catherine LALANNE

- * Management / médiation de l'équipe
- * Encadrement du projet d'établissement

Secrétariat
Bénédicte MERCIER

Direction Collégiale Pédagogie/Enseignement Valérie CHABANEL - Magalie TAUZIN

- * Organisation du fonctionnement pédagogique et de l'enseignement en lien avec la RH
- * Organisation et coordination de projets en lien avec les professeurs
- * Elaboration et application du projet d'établissement en lien avec les équipes
- * Organisation des auditions, spectacles et animations en concertation avec les professeurs

Enseignants et disciplines

Fabrice BERTRAND	Guitare
Valérie CHABANEL	Guitare
Guillaume DECRAMER	Clarinette/piano
Robertto ANDRIOLLO	Trompette
Laurence MAGNE	Piano
JM POURTAU	Flûte traversière
MC SENTOURENS	Formation musicale
Magalie TAUZIN	Formation musicale
Michel PALAY	Percussions
Mathieu SAMANI	Saxophone

Mesdames Alicia FERREYRA et Mathildes DUFFAU interviennent contractuellement pour assurer le complément d'heures et le remplacement de Mesdames MAGNE et SENTOURENS

PRATIQUES COLLECTIVES ATELIERS hors-cursus

Atelier Guitare Adultes

Tous niveaux

Orchestre Junior

À partir de la fin du Cycle I

Batucada

Tous niveaux

Ensemble Latino-Américain

A partir du cycle II

Atelier Flûte de pan

Tous niveaux

Ensembles instrumentaux

Tous niveaux



Ecole Municipale de Musique de Bizanos

Rentrée 2021-2022

L'école de musique municipale de Bizanos est un lieu de découverte, d'apprentissage et de pratique musicale.

Les cours sont organisés de manière individuelle, par petits groupes ou collectivement en fonction des disciplines et des choix pédagogiques.

Alliant formation et pratique, les élèves mettent en œuvre leur expérience musicale au travers de manifestations publiques et divers projets. Nous portons un intérêt tout particulier aux pratiques collectives afin de partager le plaisir de jouer ensemble.

L'équipe pédagogique

Coordination :

Valérie Chabanel et Magalie Tauzin

Les Enseignants :

Roberto Andriollo, trombone, trompette

Fabrice Bertrand, guitare

Valérie Chabanel, guitare

Guillaume Decramer, clarinette et piano

Laurence Magne, piano

Jean-Marc Pourtau, flûte traversière, orchestre junior, ateliers sikus et latino

Michel Palay, percussions, batucada

Mathieu Samani, saxophone

Marie-Christine Sentourens, formation musicale

Magalie Tauzin, éveil, formation musicale, intervention en milieu scolaire

Secrétariat : Bénédicte Mercier-Siri

Contact : Téléphone : **05 59 27 49 91**

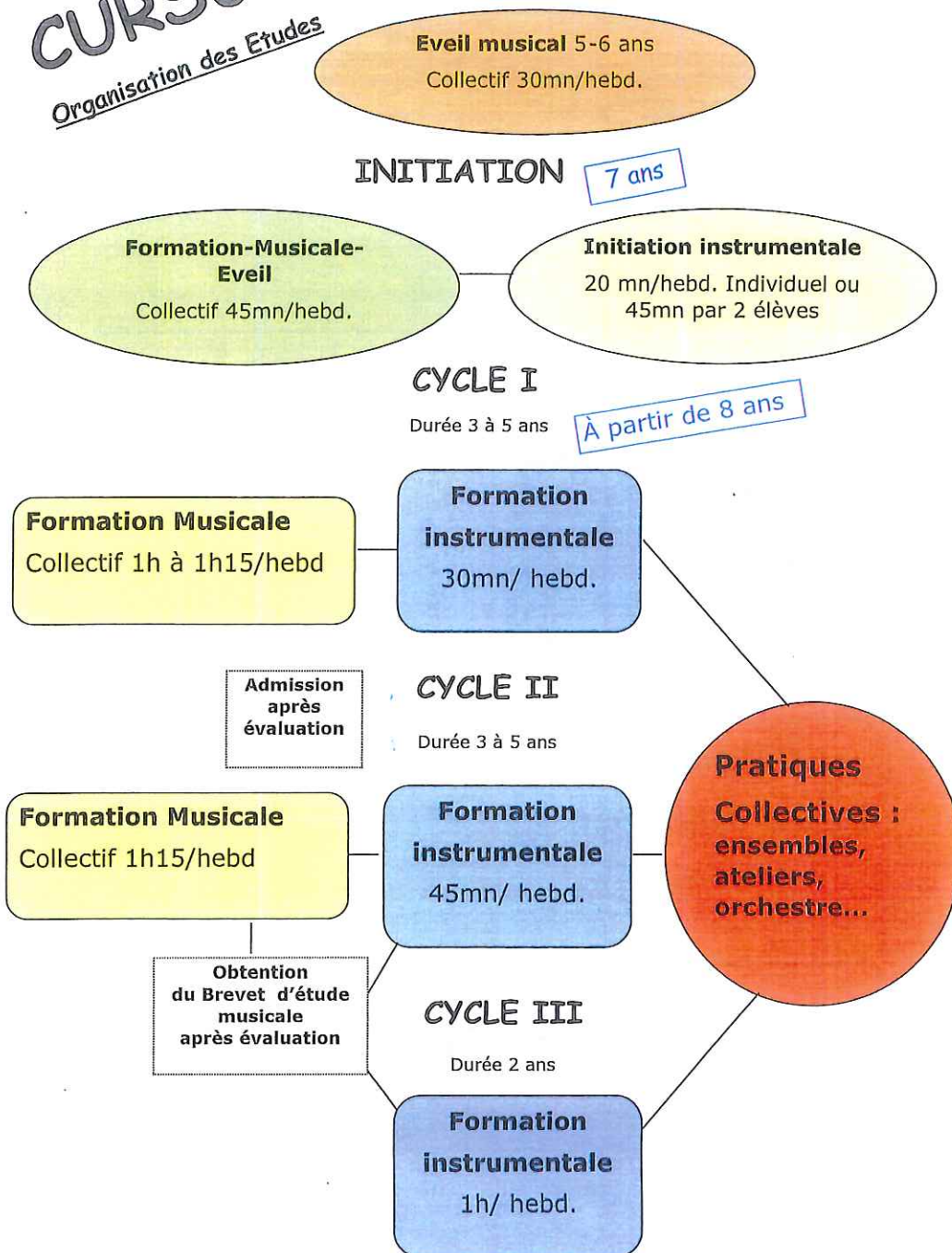
Email : secretariat.emu@ville-bizanos.fr

Informations pratiques, fonctionnement

- Les cours se déroulent selon le calendrier scolaire.
- Les créneaux horaires des cours sont décidés en concertation avec les parents lors de l'inscription en début d'année. L'emploi du temps habituel peut être ponctuellement modifié en raison de la préparation de projets ou d'auditions.
- Les cours de formation musicale sont obligatoires, sauf pour les élèves ayant validé le brevet d'études musicales (fin de cycle II) et pour les ateliers hors cursus.
- En s'inscrivant à l'école de musique, l'élève s'engage pour l'année, à être assidu, à pratiquer régulièrement à la maison, à participer à la vie de l'école (manifestations, projets, auditions etc...) et à venir en cours avec tout son matériel.
- Les adultes sont accueillis en classe instrumentale dans la limite des places restantes. Les enfants restent prioritaires.
- **Les enfants non autorisés à sortir seuls doivent impérativement être récupérés à la fin du cours par les parents.**
- **Les absences des élèves mineurs doivent être signalées par les parents.**
- **En cas d'absence d'un élève, les cours ne sont ni remplacés ni donnés en visio.**
- **Si un élève est cas contact, il n'y aura pas de cours en visio systématique mais une continuité pédagogique sera proposée.**
- **Les cours en distanciel restent exceptionnels et sont mis en place uniquement en cas de confinement lié à la crise sanitaire actuelle.**
- En cas d'absence d'un professeur, une information par affichage est mise en place et, dans la mesure du possible, transmise également par mail.
- Pour les enfants inscrits à la fois au centre de loisirs et à l'école de musique de Bizanos, un service de transfert est organisé entre les deux établissements. L'enfant sera accompagné par un adulte. Les parents sont tenus de compléter l'autorisation de déplacement. Ce fonctionnement est mis en place pour toute l'année en fonction de l'emploi du temps ; en cas de modification ou d'absence de l'enfant, les parents doivent informer les deux services municipaux.
- Les photocopies de partitions sont interdites sauf si elles sont données avec un « timbre » de la SEAM de l'année scolaire en cours. Les timbres sont fournis par les professeurs de l'école de musique.

CURSUS

Organisation des Etudes

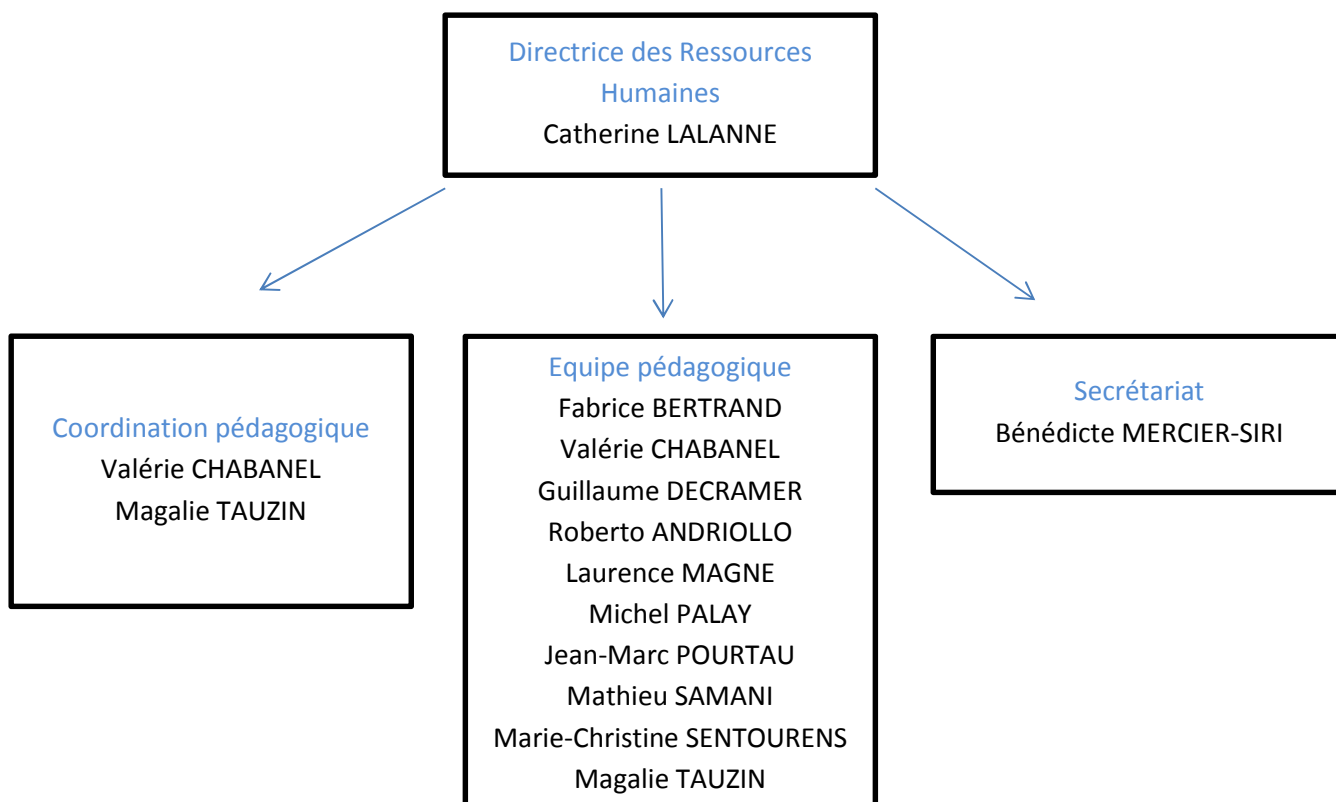


ECOLE DE MUSIQUE DE BIZANOS

Transmettre et Partager ensemble
la passion de la musique.

Cette charte se veut être un véritable outil d'intégration, garant des valeurs de l'école de Musique de BIZANOS. Elle a pour objectif de nous permettre d'améliorer notre collectif pour atteindre un professionnalisme commun garant d'un service public de qualité.

QUI FAIT QUOI ? :



COMMENT ? :

- Directrice des R.H. :
 - Assurer la responsabilité du service, de la manière de servir, du professionnalisme des agents, du respect de la notion de service public et de la notion d'intérêt général,
 - Gérer administrativement la carrière des agents,
 - Garantir la mise en place des axes identifiés et des orientations validées par les élus,
 - Aider au maintien d'un esprit d'équipe

- Coordination pédagogique :
 - Organiser et Animer les réunions avec l'équipe pédagogique
 - Organiser les inscriptions, les examens en lien avec le secrétariat
 - Coordonner les actions communes
 - Faire la synthèse des orientations pédagogiques
 - Rédiger le projet d'établissement et évaluer sa mise en œuvre
 - Assurer le lien avec la mairie et ses différents services, les élus et l'école primaire
 - Assurer le lien avec le réseau extérieur (Ecoles de musique, Conseil Départemental, partenaires...)

- Equipe pédagogique :
 - Enseigner leur discipline,
 - Participer aux actions liées à l'enseignement (concertations pédagogiques, auditions d'élèves, jurys internes,...)
 - Veiller à maintenir son niveau de formation,
 - Participer à la réflexion sur le projet pédagogique et à sa mise en œuvre
 - Adapter et renouveler sa pratique pédagogique en lien avec le projet d'établissement,
 - Participer à l'animation locale.

- Secrétariat :
 - Assurer une permanence physique et téléphonique pour le public,
 - Organiser les inscriptions de rentrée avec la coordination pédagogique,
 - Surveiller les allées-venues des enfants à l'extérieur des salles de classe,
 - Assurer la transmission des informations vers les usagers (parents, élèves,...) et vers les professeurs,
 - Assurer un lien permanent avec la Mairie,

- Créer les outils de communication pour les familles,
- Vérifier, classer, archiver les documents d'inscription,
- Tenir à jour les fichiers (inscriptions, absences,...),
- Etablir des passerelles entre l'école de musique et le centre de loisirs (voire l'école primaire),

NOS VALEURS :

Favoriser une attitude bienveillante pour le maintien de l'esprit d'équipe !

- Au sein de l'équipe :
 - Entretenir des relations basiques de politesse et de cordialité,
 - S'écouter mutuellement,
 - Savoir reconnaître et s'approprier les savoir- faire de chacun
 - Ne pas porter de jugement définitif sur les autres
 - Pouvoir parler des divergences, malentendus et incompréhensions en bonne intelligence afin de pouvoir les aplanir
 - Accepter et assumer d'avoir une responsabilité dans ce qui arrive, réussite ou difficulté
 - S'investir dans la recherche de solutions aux problèmes posés
- Envers les usagers, élèves et parents :
 - Respecter le temps de cours dédié aux élèves : Les discussions privées, les échanges pédagogiques et autres se font en dehors du temps de cours,
 - Communiquer aux collègues et au secrétariat toutes informations relatives au suivi pédagogique ou toute situation particulière d'un élève,
 - Respecter le devoir de discrétion : Les élèves et les parents ne doivent pas être témoins des divergences internes à l'équipe ni pris à parti
- Envers la collectivité :
 - Respecter les règles de vie de l'école de musique,
 - Répondre aux missions définies dans la fiche de poste et le projet d'établissement,
 - Respecter les engagements vis-à-vis de la collectivité,
 - Agir au regard de l'intérêt général.

NOS ENGAGEMENTS :

Fédérer et dynamiser l'équipe !

- Le projet d'établissement :
 - Le projet d'établissement est conçu et mis en œuvre par l'ensemble de l'équipe. Il définit les orientations pédagogiques applicables par tous. Il est amené à évoluer en fonction des attentes des élus, des besoins des familles, des pratiques et de la législation.
- Lors des projets transversaux :
 - Définir clairement les rôles et tâches de chacun
 - Assurer la continuité du projet (ex : remplacement d'un élève lors d'une manifestation publique,...)

Assurer une meilleure unité de communication interne !

- En transmettant :
 - Les feuilles de présence,
 - Les bulletins,
 - Les fiches de présentation des projets,
 - Les informations relatives au suivi pédagogique ou toute situation particulière d'un élève.
- En assurant une réponse rapide aux mails de la coordination et du secrétariat.

Préserver son cadre de travail !

- Usage des locaux et du matériel :
 - Fermeture des fenêtres et portes extérieures,
 - Extinction des lumières et chauffages individuels s'il y a lieu,
 - Fermeture des salles de cours à clé.
- Usage de la bibliothèque :
 - Noter les emprunts,
 - Racheter la partition en cas de détérioration ou de perte.

Fait à BIZANOS, le

Nom, prénom :

Signature :

CHARTRE

Pour le fonctionnement du

Réseau de l'enseignement artistique

PAU BEARN PYRENEES

CONTEXTE

Depuis 2011, les écoles de musique municipales basées sur l'agglomération Paloise participent à la mise en réseau des enseignements artistiques sur le territoire, auprès du Conservatoire.

Des écoles associatives sollicitent dorénavant un intérêt de partenariat et le Conservatoire de part son agrément par le ministère et en référence au schéma départemental, assure une mission de tête de réseau communautaire.

Dès lors, la mise en réseau des structures plus largement devient incontournable.

PRINCIPE

La charte a pour principe de garantir un maillage territorial cohérent, de s'orienter vers une démarche commune de réflexion, d'échanges d'expériences et de savoirs, de développement d'actions et de réalisations partenariales, mais aussi de tendre vers une amélioration de la qualité et de l'offre sur le territoire. Il s'agit de créer un réseau d'échange et de partage des compétences, respectueux des ambitions et objectifs de chacun.

ADHESION

Une convention adoptée en Conseil Communautaire détermine les modalités de partenariat entre les écoles associées et le Conservatoire. Ces dernières deviennent automatiquement signataires de la présente charte.

LABELS

Les écoles dont les contenus s'appuient sur les textes réglementaires nationaux notamment le schéma d'orientation pédagogique et la charte de 2001, peuvent prétendre au label « école associée au CRD ».

MODALITES

L'adhésion à la présente charte implique les engagements suivants :

Engagements du CRD Pau Béarn Pyrénées :

- Animation et vie du réseau (compte rendus, communication, réunions, ...),
- Portage de projets communs (concerts, spectacles, master-class, ...),
- Animation du territoire sur la base des projets d'action culturelle et restitutions sur l'ensemble du territoire,
- Mise à disposition des ressources du parc instrumental et de la partothèque,
- Ouverture des cursus notamment des pratiques collectives,
- Ouverture des examens de fin de cycles 1 et 2 aux élèves des écoles associées,
- Réflexion partagée sur la pérennisation de l'emploi local,
- Ouverture des cursus croisés permettant aux usagers de choisir leur site d'enseignement,
- Décentralisation de la scène artistique.

Engagements des écoles associées :

- Participation active au réseau,
- Collaboration aux manifestations communes au réseau,
- Accueil de manifestations publiques, et communication locale spécifique,
- Ouverture des cursus croisés permettant aux usagers de choisir leur site d'enseignement,
- Détention d'un projet d'établissement et / ou un projet pédagogique local spécifique, à défaut, s'appuyer sur l'expertise du CRD pour le formaliser,
- Présentation d'élèves aux examens de fin de cycles 1 et 2 sur avis de leurs enseignants,
- Engagement des équipes dans la dynamique de formation.

DUREE ET EVALUATIONS

La présente charte est valable pour un an, pour l'année scolaire 2021-2022. Elle débutera au 1er septembre 2021 pour s'achever au 31 août 2022.

Elle se renouvellera annuellement par tacite reconduction, sauf dénonciation de l'une ou l'autre des parties, effectuée par lettre recommandée avec accusé de réception, au moins trois mois avant l'échéance.

Chaque fin d'année civile une évaluation du dispositif sera réalisée.

Fait à Pau, le

Pour le CRD
La Directrice Culture de la Communauté
d'Agglomération Pau-Pyrénées,

Rose-Anne BISIAUX

Pour l'école de musique de XX
Le Directeur XX,

Mr ou Mme XX



ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE
 Espace Daniel Balavoine - 2 Avenue de l'Europe
 64320 BIZANOS
 Tél. : 05.59.27.49.91
 E-mail : secretariat.emu@ville-bizanos.fr



ACTIVITES ET TARIFS

Les instruments proposés :

Clarinette Flûte Traversière
 Guitare Percussions
 Piano Saxophone
 Trompette Trombone

Les autres activités :

Eveil musical (5/6 ans)
 Chœur d'enfants - Chœurs d'adultes
 Divers ensembles et ateliers de pratiques collectives

Frais de dossier à régler par famille :	20 €	
ACTIVITES	TARIFS BIZANOSIENS	TARIFS EXTERIEURS
Eveil musical	100 €	120 €
Formation musicale Eveil seule		
Formation musicale Seule		
Forfait Coursus musical (Form. Mus. + instrument + pratiques collectives)	180 €	380 €
Forfait Coursus musical sans F.M.	150 €	320 €
Pratique d'un instrument supplémentaire	100 €	140 €
REDUCTION TARIFAIRE		
2ème enfant :	-10%	-10%
3ème enfant :	-20%	-20%
4ème enfant :	-30%	-30%
5ème enfant :	-40%	-40%
Pratiques hors cursus Atelier flûte de Pan Ensemble Latino américain	70 €	90 €
Ensembles instrumentaux (guitare, flûte, percussion)	(tarif par atelier pratiqué)	(tarif par atelier pratiqué)
Chorale Adultes	100 €	120 €
Chorale enfants Orchestre Junior (ouvert à tous après avis des professeurs)	GRATUIT Frais de dossier uniquement	



Modalités de paiement : Possibilité de régler en 3 fois : septembre, octobre, novembre

MàJ 03/21



ECOLE MUNICIPALE de MUSIQUE de BIZANOS

REGLEMENT INTERIEUR

I - PRESENTATION

I-1/ Missions

L'école de musique est à la fois un lieu d'enseignement et de transmission d'un savoir mais aussi un lieu de pratique musicale.

Elle propose une sensibilisation, une initiation à la musique et une formation instrumentale et vocale. Son enseignement est dispensé par des professeurs diplômés.

Associant cours individuels et collectifs, il s'appuie sur des projets favorisant la pratique musicale sous des aspects les plus variés possibles.

L'école de musique participe aussi à la diffusion et à l'animation culturelle locale.

I-2/ Les disciplines / âge minimum requis

Disciplines	Age minimum
EVEIL (Jeux musicaux)	5 ans
FORMATION MUSICALE	7 ans
INITIATION INSTRUMENTALE (Piano-Guitare-flûte à bec-trompette-trombone - Instruments à anche)	7 ans
INSTRUMENTS :	
- Clarinette	
- Flûte traversière	
- Guitare	
- Percussion	
- Piano	
- Saxophone	
- Trompette ou Trombone	
Chorale enfants	7 ans
Chorale adultes	
ATELIER Guitare d'accompagnement (Adulte)	
ENSEMBLE Sud-Américain	Elèves de 2 nd cycle
ATELIER Flûte de Pan	8 ans
Orchestre Junior	Elèves de fin de 1 ^{er} cycle

L'âge minimum requis est « indicatif » mais peut être modulé après une rencontre avec les professeurs d'instruments.

I-3/ Déroulement de l'année

L'école de musique suit le calendrier scolaire établi par l'Education Nationale.

Les cours débutent mi-septembre après la mise en place des emplois du temps et les rencontres Parents/Professeurs.

II-ORGANISATION DES ETUDES

II-1/ Cours instrumental

Les cours d'instrument sont, soit individuels, soit donnés en petits groupes en fonction de la discipline enseignée, des besoins des élèves et des choix pédagogiques des enseignants.

Une initiation instrumentale est proposée pour les enfants de 7 ans venant pour une première inscription ou après une ou deux années d'éveil musical en piano, guitare, trompette, flûte à bec et instruments à anche.

Tout élève souhaitant s'inscrire à la pratique d'un second instrument devra en faire la demande en fournissant une lettre de motivation. Cette demande sera examinée par l'ensemble des professeurs concernés (instruments et formation musicale).

II-2/ Formation musicale (F.M)

Le cours de F.M. est obligatoire pour tout élève qui suit un cours d'instrument jusqu'à l'obtention de l'examen de fin de Cycle II pour les enfants et les adolescents et au minimum durant 4 années pour les adultes.

Ce cours apporte des outils indispensables à une bonne pratique instrumentale. C'est un ensemble de disciplines (rythme, notes, chant, culture musicale, analyse...) permettant l'apprentissage du langage musical et développant l'oreille.

La formation musicale est facultative pour l'atelier de flûte de Pan, l'atelier de guitare d'accompagnement (adulte) ainsi que pour les chorales (adultes et enfants).

L'école de musique propose une aide individualisée pour les élèves ayant besoin d'un soutien ponctuel ou pour les élèves en parcours personnalisé (situation de handicap, trouble de l'apprentissage,...).

II- 3/ Pratique collective

L'éveil, la formation musicale, les ateliers de flûte de Pan, de guitare d'accompagnement, l'ensemble de musique Latino-américaine, l'orchestre junior ainsi que les chorales sont des cours collectifs.

Les élèves sont incités à intégrer un cours d'ensemble, ponctuel ou régulier soit à l'intérieur de la classe, soit au sein d'ensembles transversaux.

Ces ensembles sont aussi accessibles à d'anciens élèves ayant suivi les cours instrumentaux.

L'accès aux ensembles doit être validé par les professeurs concernés.

II-4/ Emploi du temps

Un emploi du temps est établi en début d'année en concertation avec les parents. Toutefois, les enseignants peuvent réorganiser ponctuellement cet emploi du temps en raison de préparation de projets, d'auditions ou d'animations.

II-5/ Coursus

Enfants/ adolescents

L'organisation pédagogique repose sur un cursus établi par le Schéma National d'Orientation Pédagogique de l'Enseignement Initial de la Musique (Ministère de la Culture, 2008)

	FORMATION MUSICALE	Temps de cours F.M.	INSTRUMENTS	Temps de cours Instrument
EVEIL/ INITIATION	-1 à 2 années (facultatives) pour les 5/6 ans, -FM Eveil pour les 7 ans	30 mn 45 mn	Possibilité d'1 ou 2 années avant d'intégrer le Cycle I	40 mn pour 2 élèves 1h pour 3 élèves
CYCLE I	4 ans fin de Cycle I validé par un examen	1h les 3 premières années 1 h 15 la 4 ^{ème} année	3 à 5 ans fin de Cycle I validé par un examen	30 mn/ élève
CYCLE II	3 à 4 ans fin de Cycle II validé par un examen	1h15	3 à 5 ans fin de Cycle II validé par un examen	45 mn/élève
CYCLE III (amateur)	Validation du Cycle II permettant à l'élève d'être exempté de F.M. Pas de Cycle III dispensé à l'école de musique de Bizanos. Orientation possible au C.R.D de Pau		2 à 4 ans fin de Cycle III validé par un examen	1h/ élève

Adultes

La priorité est donnée aux inscriptions des enfants. L'inscription d'un adulte à un cours instrumental n'est possible que s'il reste des places.

L'école de musique assure aux adultes une formation instrumentale sur 4 ans correspondant à un premier cycle d'étude permettant d'intégrer les acquisitions de base. Cette formation instrumentale doit obligatoirement s'accompagner d'un cours de formation musicale durant 4 années minimum.

Au bout de ce cycle d'étude, les adultes peuvent :

- s'il reste des places disponibles dans la classe, poursuivre le cursus traditionnel en passant les examens de fin de cycle et bénéficier du temps de cours de cycle 2 (45 mn) ou choisir un parcours personnalisé, sans examen, et garder 30 mn de cours.
- s'il ne reste pas de places, intégrer uniquement un cours d'ensemble instrumental proposé à l'école de musique.

Dans tous les cas, les adultes sont soumis aux mêmes conditions d'accueil que les enfants concernant l'assiduité, le suivi du cours de formation musicale et l'investissement dans les animations ou les auditions de l'école.

II-6/ Modalités d'évaluation

Formation musicale

A l'intérieur de chaque cycle, les élèves sont évalués de manière continue.

Un examen de fin de cycle, comportant une épreuve écrite et orale, valide les acquisitions de l'élève. Une convocation écrite les informe de la date de l'examen.

Les résultats sont communiqués à chaque élève.

Pratique instrumentale

Les examens sont organisés en fin de cycle en présence d'un jury extérieur, spécialiste de l'instrument, et d'un représentant de l'école.

En fonction des classes instrumentales et des élèves, les examens peuvent aussi avoir lieu, en dehors de l'établissement, dans le cadre du réseau des écoles de musique de l'agglomération paloise.

Les élèves reçoivent une convocation qui les informe de la date de l'examen.

Les résultats sont communiqués le jour même par le jury.

Tout élève convoqué est tenu de se présenter aux épreuves.

II-7/ Bulletins et certificats de scolarité

Les parents sont informés du suivi scolaire de leur enfant par des bulletins semestriels de notes et / ou d'appréciation.

Les attestations de réussite aux examens de fin de cycle et les certificats de scolarité sont adressés sur demande.

III-REGLES de VIE

III-1/ Accompagnement des enfants

Les élèves sont sous la responsabilité des professeurs uniquement durant les horaires de cours ou de répétitions.

- Lors de l'inscription, les parents remplissent un formulaire donnant ou non l'autorisation à leurs enfants de sortir seuls de l'établissement.
- Les enfants non autorisés à sortir seuls doivent être accompagnés et repris en charge à la porte de la classe.
- L'école de musique ne peut assurer la surveillance des élèves dans le hall de l'Espace Balavoine : en cas d'attente, qui doit rester exceptionnelle, ils devront rester au sein de l'école de musique et patienter dans l'espace d'accueil à côté du secrétariat. Les parents dont les élèves ne sont pas autorisés à sortir seuls devront impérativement venir les chercher à l'accueil.

III-2/ Absence des élèves

Toute absence ou retard doit être obligatoirement signalé au secrétariat.

Pour un élève mineur, cela doit être fait par les parents.

- Le contrôle de la présence des élèves est placé sous la responsabilité de chaque professeur en lien avec l'administration.
- Les élèves doivent signer la feuille de présence à chaque cours.
- Pour chaque absence non justifiée, l'administration prendra contact avec les parents.
- Des absences non justifiées ou/et répétées peuvent entraîner un refus d'inscription l'année suivante.
- En cas d'absence de l'élève, les professeurs ne sont pas tenus de remplacer les cours.

III-3/ Absence des professeurs

Les parents sont informés de l'absence des professeurs par affichage à l'école de musique ou par mail.

Les parents sont donc tenus d'accompagner leurs enfants jusqu'à l'entrée de l'école de musique afin de consulter les panneaux d'affichage.

III-4/ Engagement

L'élève qui s'inscrit à l'école de musique s'engage :

- à suivre les cours de manière régulière,
- à fournir un travail personnel régulier indispensable à tout apprentissage musical et instrumental,
- à participer le plus régulièrement possible à un ensemble instrumental ou vocal,
- à prêter son concours aux auditions, animations et projets musicaux organisés par l'équipe pédagogique.

III-5/ Respect mutuel

Il est demandé à chacun de se conduire avec respect envers les personnes et les biens afin de permettre un bon fonctionnement au sein de l'école et d'avoir l'assurance d'une confiance mutuelle.

III-6/ Discipline

La Mairie de Bizanos est responsable de la discipline dans l'établissement.

En cas d'indiscipline constatée, les sanctions peuvent aller du simple avertissement au renvoi définitif.

III-7/ Mise à disposition de la salle et des instruments de percussions

Les élèves inscrits en classe de percussions peuvent venir travailler dans leur salle, en dehors des jours de cours, selon un planning fixé et affiché en début d'année scolaire.

L'élève devra signer le cahier de présence à chaque utilisation.

Les élèves non autorisés à sortir seuls de l'école de musique doivent être accompagnés de leurs parents.

Ils s'engagent à prendre soin des instruments et à laisser la salle en ordre.

III-8 : Utilisation du matériel et des instruments de musique appartenant à l'école :

Toute détérioration du matériel hi-fi et instrumental, des salles ou de leur mobilier sera réparée aux frais des parents des élèves reconnus responsables.

III-9 : Prêts d'instruments à vents (initiation) :

Le prêt d'un instrument appartenant à l'école est possible pour les instruments à vents (clarinette, trompette, trombone, flûte) pour les élèves en initiation.

Ce prêt est soumis à la signature d'une convention de prêt entre l'école et les parents. Toute détérioration du matériel sera réparée au frais des parents.

III-10/ Photocopies

La Mairie de Bizanos est conventionnée avec la Société des Editeurs et Auteurs de Musique (SEAM).

Les photocopies de partitions sont strictement interdites. Seules, celles qui sont affranchies par un timbre de la SEAM peuvent être utilisées au sein de l'école de musique, lors des cours, ou des manifestations directement en rapport avec les études musicales prodiguées dans l'établissement (auditions, concerts d'élèves de fin d'année dans l'enceinte de l'établissement).

La convention avec la SEAM ne permet pas la photocopie d'œuvre complète ni son utilisation en examen, ou lors d'exécutions publiques en dehors du cadre de l'enseignement de l'établissement.

La Mairie et l'équipe pédagogique déclinent toute responsabilité si un élève est en possession d'une photocopie non réglementaire lors d'un contrôle.

III-11/ Droit à l'image

Lors de l'inscription, les familles doivent remplir un formulaire permettant d'accorder la cession du droit à l'image des élèves pour les photos et vidéos de ceux-ci en situation de jeu.

Il est demandé de bien vouloir y répondre, l'utilisation de tels documents pour la communication de l'école ne pouvant être faite que sur la base de cessions individuelles de ces droits.

III-12/ Prise en charge médicale

Le responsable légal de l'enfant autorise le responsable de l'école de musique à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

IV-INSCRIPTIONS

Le secrétariat de l'école de musique peut, tout au long de l'année, renseigner sur les modalités d'inscription à l'école : 05 59 27 49 91.

IV-1/ Préinscriptions

Le formulaire de préinscription est disponible au secrétariat dès le début du mois de mai jusqu'au mois de septembre, ou téléchargeable sur le site ville-bizanos.fr.

Les pièces nécessaires à fournir sont :

- une attestation d'assurance responsabilité civile de l'année en cours,
- un justificatif de domicile pour les Bizanosiens.

L'inscription des anciens élèves est prioritaire dans la mesure où le formulaire de préinscription est retourné avant la fin du mois de mai et l'inscription confirmée durant la première semaine de septembre.

IV-2/ Inscriptions

Les permanences pour les inscriptions définitives se déroulent la première semaine de septembre. Les dates et les horaires sont communiqués aux anciens élèves par courrier postal, par voie de presse et d'affichage à l'Espace Balavoine.

L'inscription est validée après réception du dossier complet accompagné du règlement.

La demande d'inscription se fait pour une classe instrumentale ; en aucun cas l'élève ne peut choisir son enseignant.

Important : les effectifs des classes sont limités, il est donc souhaitable que l'ensemble des préinscriptions soient effectuées à la fin de l'année scolaire, sans attendre la rentrée de la nouvelle année.

IV-2/ Horaires des cours

Lors de l'inscription, le secrétariat communique l'horaire du cours d'éveil, de formation musicale ou des cours de pratique collective.

Les parents font des vœux pour l'horaire du cours d'instrument. L'horaire définitif sera donné par le professeur lors de la réunion de rentrée par classe instrumentale qui se tiendra la deuxième semaine de septembre.

IV-3/ Priorités

En cas de liste d'attente, la priorité est donnée aux enfants et aux Bizanosiens.

Les adultes sont admis dans la mesure des places restantes. Une fois l'adulte inscrit, l'école de musique lui assure une formation instrumentale sur 4 années. Après cette période, et s'il ne reste pas de places, il ne pourra pas poursuivre sa formation en cours instrumental mais l'école de musique lui proposera d'intégrer un cours de pratique collective.

IV-4/ Frais d'inscription

Les montants des droits d'inscription et des frais de dossier par famille sont fixés par délibération du Conseil Municipal.

Ils peuvent être communiqués par le secrétariat de l'école de musique ou téléchargeables sur le site ville-bizanos.fr.

Les frais d'inscription sont payables :

- en totalité lors de l'inscription en septembre
- ou en trois fois (Septembre, octobre, novembre).

Les chèques sont à établir à l'ordre de : Ecole de Musique de Bizanos.

Aucun délai de paiement ne sera accepté.

Le non-paiement des frais de scolarité après rappel peut entraîner la radiation.

Toute année commencée est due. Les droits d'inscription ne sont pas remboursés en cas de désistement en cours d'année scolaire.

En cas d'absence, aucun cours ne sera remboursé.

Pour une inscription en cours d'année, la cotisation sera calculée au prorata des cours dispensés.

L'inscription à l'Ecole Municipale de Musique de BIZANOS implique l'adhésion au présent règlement.

BILAN DES MANIFESTATIONS 2017-2018

DATE	MANIFESTATION
oct-17	Batucada pour l'inauguration de la crèche des Oussons
oct-17	Partenariat sur 1,2,3... Luis Miguel Bajen avec l'Association des Menestrèrs gascons : Animation scolaire et Master-class à Balavoine (participation d'élèves de l'école de musique)
11-nov-17	Cérémonie du 11 Novembre
Nov-déc 2017	1ère partie du projet F.M./Danse Trad. (avec les Menestrèrs Gascons) ; 2 journées de formation Grands élèves, profs et parents d'élèves
déc-17	Marché de Noël : Batucada
déc-17	Audition de Noël et concert des chœurs + élèves de F.M.
janv-18	projet F.M. / Danse trad.
févr-18	Bal Gascon
mars-18	Carnaval
avr-18	Chœur enfants au foyer logement
mai-18	Festival Peaux à Pau
Mai-Juin 2018	Auditions de classe
juin-18	Audition de fin d'année
juin-18	Fête de la Musique à la crèche des Oussons classe de F.M. Eveil
juin-18	Spectacle de l'Ecole Primaire et Centre de Loisirs
juin-18	Présentation instruments Ecole Primaire
juil-18	Animations fêtes patronales Orchestre Junior et Batucada

BILAN DES MANIFESTATIONS 2018-2019

DATE	MANIFESTATION
08-sept-18	Journées Portes ouvertes
11-oct-18	Partenariat Tonerre de Jazz
11-nov-18	Cérémonie du 11 Novembre
01-déc-18	Marché de Noël : Batucada
05-déc-18	Animation Crèche
18-déc-18	Animation de Noël au Foyer Logement
19-déc-18	Animation de Noël Crèche - Centre
20-déc-18	Concert des chœurs à l'église
13-févr-19	Audition Piano/clarinettes Lavandières
16-mars-19	Carnaval Batucada et orchestre junior
22-mars-19	Concert EpiscèneS - Guitare/Chorale (partenariat avec la MJC BERLIOZ)
10-mai-19	Projet contes musicaux avec l'Education Nationale - classe FM
22-mai-19	Audition Flûte-Percussion - Salle Balavoine
28-mai-19	Audition Guitare - 18h30 Lavandières
06-juin-19	Audition Guitare - 19 h Lavandières
18-juin-19	Audition Piano - 18 h 30 Espace Balavoine
19-juin-19	Spectacle de Fin d'Année - Salle Balavoine
26-juin-19	Audition classe EVEIL
27-juin-19	Audition classe de FM et trompette
28-juin-19	Fête de l'Ecole Primaire
02-juil-19	Concert d'été orchestre junior et ens. Sud-américain
03-juil-19	Audition de classe UE
04-juil-19	Concert des chœurs à l'église
6-juil.-19	Fêtes Patronales BATUCADA